



Programme d'actions Economie circulaire 2018-2020

Dont Plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :

- Approuvé par Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA du 12 mars 2018 ;
- Consultation publique sur le site internet du grand Albigeois – mai 2018

15 décembre 2017

Rapport réalisé par Tehop dans le cadre de l'étude de préfiguration du territoire en vue d'un programme d'économie circulaire, pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Sommaire

L'économie circulaire en Albigeois, pour un territoire où il fait bon vivre _____ **5**

I Un territoire et une collectivité mobilisés pour le développement de l'économie circulaire _____ **7**

I.A Engagement politique _____ **7**

I.A.1 Délibération du conseil communautaire _____ 7

I.A.2 Lettres d'intention des partenaires du territoire _____ 7

I.B Moyens mobilisés _____ **10**

I.B.1 Compétences déchets de la CA Albigeois _____ 10

I.B.2 Mise à disposition de moyens humains par les partenaires du projet _____ 12

I.B.3 Désignation d'une animatrice du programme TER _____ 12

I.B.4 Formalisation du pilotage opérationnel du projet _____ 12

I.B.5 Comité de pilotage _____ 12

I.B.6 Moyens dédiés à la lutte contre les dépôts sauvages de déchets _____ 13

I.B.7 Moyens dédiés à la formation, à l'éducation et à la sensibilisation _____ 13

I.C Gouvernance participative _____ **14**

I.C.1 Implication de l'ensemble des parties prenantes _____ 14

I.C.2 Démarche itérative de recherche de solutions _____ 15

I.D Démarche intégrée et formalisée _____ **16**

I.D.1 Bénéfices attendus pour le territoire _____ 16

I.D.2 Une politique « Déchets » qui respecte la hiérarchie européenne _____ 17

I.D.3 Démarche transversale au sein de la collectivité _____ 18

I.D.4 Cohérence avec les autres niveaux de planification territoriale _____ 18

I.D.5 Cohérence avec les actions des territoires voisins _____ 19

II Des engagements qui répondent aux attentes de l'ADEME _____ **20**

II.A Engagements obligatoires _____ **20**

II.A.1 Des objectifs quantifiés et vérifiables _____ 20

II.A.2 Instauration et utilisation d'une comptabilité analytique _____ 23

II.A.3 Transparence et communication sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets _____ 23

II.A.4 Prévention des déchets _____ 24

II.A.5 Etude de la tarification incitative _____ 25

II.A.6 Etude puis instauration de la redevance spéciale _____ 25

II.A.7 Tri à la source des biodéchets _____ 26

II.A.8 Tri à la source des 5 matériaux _____ 26

II.A.9 Eco-responsabilités des marchés publics _____ 26

II.B Engagements complémentaires _____ **28**

II.B.1 Extension des consignes de tri _____ 28

II.B.2 Mise en place de déchèteries professionnelles _____ 28

II.B.3	Démarche d'écologie industrielle et territoriale	28
II.B.4	Promotion de l'économie sociale et solidaire	29
II.B.5	Autres actions adaptées au contexte local	29
III	Animer une dynamique orientée vers trois grands publics cibles	30
III.A	Animation d'une dynamique multi-acteurs	30
III.B	Trois grands publics-cibles	30
III.B.1	Les ménages	30
III.B.2	Les acteurs économiques	31
III.B.3	La collectivité elle-même	32
III.C	Plan de communication	32
IV	Moyens mobilisés	33
IV.A	Moyens humains	33
IV.B	Moyens financiers	33
V	Annexes	34
	Annexe 1 : Fiches-actions du programme	35
	Annexe 2 : Evaluation des quantités évitées et valorisées par les principales actions du programme	75

L'économie circulaire en Albigeois, pour un territoire où il fait bon vivre

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'engager un projet d'économie circulaire sur son territoire. La première étape de cette démarche couvrira la période 2018-2020. Elle consiste en un programme d'actions, ambitieux et réaliste, élaboré à la suite d'entretiens et d'ateliers auxquels ont participé de nombreux acteurs du territoire. La démarche d'économie circulaire est une approche nouvelle, qui répond à des enjeux prioritaires pour l'Agglomération.

Une dynamique nouvelle, globale, pour tous

L'économie circulaire est une dynamique nouvelle, qui vise à réduire le gaspillage des ressources et à stimuler l'activité économique locale, en repensant notre approche des déchets. Elle s'applique à trois domaines : l'offre des acteurs économiques, la demande des consommateurs et la gestion des déchets. Il s'agit de promouvoir l'approvisionnement durable, l'éco-conception, les synergies inter-entreprises, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des produits et le recyclage.

L'Agglomération assure depuis de nombreuses années la collecte et le traitement des déchets des ménages sur le territoire. Ses interlocuteurs principaux dans ce domaine sont donc les ménages, qu'elle sensibilise par exemple au tri des déchets, en vue de leur valorisation. La démarche d'économie circulaire élargit ce cercle aux entreprises de toutes les tailles, aux écoles... En animant la dynamique Economie circulaire sur le territoire, en lien avec de nombreux partenaires locaux, l'Agglomération souhaite être interlocuteur de référence, légitime, pour l'ensemble de ces publics.

Dans l'esprit du projet Cap 2030, la démarche d'économie circulaire vise à fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable. Elle s'articulera avec les autres démarches de l'Agglomération : développement de l'économie sociale et solidaire, plan climat, plan transport... Par exemple, en ce qui concerne la démarche d'EIT, les actions mises en œuvre s'articuleront avec le PCAET en travaillant sur l'ensemble des flux des entreprises (y compris énergétiques).

Une réponse responsable aux grands enjeux écologiques

L'impact de l'homme marque la Terre, au point de susciter le débat sur une possible nouvelle époque géologique : l'Anthropocène. A l'échelle de l'Agglomération, près de 43 000 tonnes de déchets sont collectées chaque année, soit 525 kg de déchets par habitant. Plutôt que tenter d'éliminer ces déchets, il vaut mieux les réduire, par la prévention, le réemploi, la réutilisation... L'économie circulaire oriente le territoire vers la réduction du gaspillage et des gaz à effet de serre. Elle est une réponse incontournable aux enjeux écologiques, au changement climatique, à l'épuisement des ressources et à l'accumulation de déchets.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte adoptée en 2015 fixe des objectifs nationaux de réduction et de valorisation des déchets. Avec le programme d'économie circulaire, le territoire de l'agglomération apportera une contribution locale à l'atteinte de ces objectifs nationaux.

En tant que collectivité, l'Agglomération vise l'exemplarité. En inscrivant l'économie circulaire dans son fonctionnement, elle montre l'intérêt de cette approche, et incite l'ensemble des acteurs du territoire à la responsabilité.

Pour mesurer les progrès accomplis, l'Agglomération souhaite des résultats concrets et significatifs, reposant sur des indicateurs simples tels que la quantité de déchets collectés.

A travers cette démarche écologique, l'Agglomération souhaite également innover. Elle engage ainsi un cercle vertueux, lisible et efficace, mobilisateurs pour l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire.

Une nouvelle approche du développement économique

La démarche d'économie circulaire est une nouvelle manière d'aborder la croissance économique. Elle enclenche une dynamique économique positive, en limitant la consommation de ressources supplémentaires. Elle conduit à la réflexion sur les flux économiques sur le territoire. Elle amplifie l'ancrage local des activités. L'économie circulaire permet de mieux comprendre, pour mieux agir. Elle permet aussi de développer de nouvelles activités économiques. Elle génère ainsi de nouveaux emplois, et consolide des emplois existants. L'économie circulaire, en lien avec le soutien apporté à l'économie sociale et solidaire, peut contribuer à l'insertion par l'activité économique.

A travers la démarche d'économie circulaire, l'agglomération aidera les entreprises à trouver des solutions pour leurs déchets. Elle permettra aux entreprises de gagner en compétitivité, en rationalisant la gestion de leurs déchets.

La démarche d'économie circulaire contribuera aussi à stimuler et consolider de bonnes relations entre les entreprises. A titre d'exemple, les déchets des uns peuvent devenir les ressources des autres. En trouvant des synergies ou des réponses communes à des besoins partagés, de nouveaux partenariats peuvent naître entre les acteurs économiques du territoire. L'agglomération souhaite encourager et faciliter de nouvelles collaborations entre les acteurs économiques du territoire.

Pour un territoire où il fait bon vivre

L'économie circulaire conjugue dynamisme économique, préservation des ressources et renforcement des liens entre les acteurs du territoire. En s'engageant dans cette démarche, la collectivité renforce l'attractivité de l'agglomération. Elle conforte l'image de l'Albigeois comme celle d'un territoire où il fait bon vivre.

I Un territoire et une collectivité mobilisés pour le développement de l'économie circulaire

I.A Engagement politique

I.A.1 Délibération du conseil communautaire

Le 29 juin 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération de l'Albigeois a voté une délibération permettant l'engagement dans la démarche « Territoires Economes en Ressources » et prévoyant la réalisation d'une étude de préfiguration permettant la proposition d'un programme d'actions. Sous réserve de la signature avec l'ADEME d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire, le déroulement de la démarche prévoit une nouvelle délibération (jointe en annexe) lors du conseil communautaire de février 2018 comportant les éléments suivants :

- La mise en œuvre du présent programme d'actions sur la période 2018-2020
- Les engagements repris ci-dessous, au chapitre I.A.3.

I.A.2 Lettres d'intention des partenaires du territoire

Les partenaires suivants se sont engagés par lettre à collaborer à la mise en œuvre du programme d'actions de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Les lettres d'intention sont fournies en annexe au programme d'actions.

Tableau 1 : les engagements des partenaires de la CA de l'Albigeois

Partenaire	Date de la lettre d'intention
CMA du Tarn	Courrier à venir en pièce complémentaire du dossier
CCI du Tarn	12/12/17
Ch. d'agriculture du Tarn	11/12/17
Commune de Saliès	11/12/17
Ville d'Albi (programme PAT)	13/12/17

Ces partenaires trouveront leur place dans le programme dans différentes actions.

L'agglomération souhaite se positionner en soutien et en relais des actions menées par les chambres consulaires en direction des entreprises sur la thématique des déchets. Cette articulation des démarches et dispositifs pourra permettre de fournir aux entreprises un panel complet de solutions d'accompagnement complémentaires.

La chambre des métiers et de l'artisanat, qui porte le projet Répar'acteurs, sera associée à l'élaboration puis au déploiement de la stratégie de réemploi de l'Agglomération (Cf. fiche-action 3). L'Agglomération souhaite également articuler l'accompagnement qu'elle proposera aux entreprises pour réduire et valoriser leurs déchets, avec les actions « TPE-PME Gagnantes à tous les coûts », « Regalac » (sous réserve de concrétisation de cette action par la CCI) et « Eco-Défis » avec la

Chambre de commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Cf. fiche-action 18).

Les 3 scénarios envisagés par l'Agglomération pour développer l'Ecologie Industrielle (Cf. fiche-action 23) associent tous la CCI, selon des modalités de partenariat d'ampleur différentes.

L'ampleur des partenariats avec la CCI et la CMA sera précisée au cours du 1^{er} trimestre 2018, en fonction des retours des chambres consulaires sur les possibilités de concrétisation de ces actions. L'Agglomération s'attachera à accompagner et relayer les actions mises en œuvre.

La chambre d'agriculture sera associée à la réflexion menée par la collectivité sur les biodéchets (Cf. fiche-action 2).

La commune de Saliès sera associée pour développer le compostage, avec une expérimentation de compostage en composteurs rotatifs en bois.

Le partenariat avec la ville d'Albi portera notamment sur la filière biomasse, à travers le lien entre compostage et production alimentaire urbaine.

I.A.2.a Politique de prévention des déchets

La CA Albigeois a pris, le 26 juin 2017, la délibération de mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets. Les grandes lignes de ce programme d'action ont été élaborées dans le cadre de l'étude de préfiguration du territoire en vue d'un contrat d'objectif Déchets Economie Circulaire.

I.A.2.b Démarche itérative de recherche de solutions

Dans l'exercice de sa compétence « prévention, collecte et traitement des déchets », la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à respecter la hiérarchie européenne du mode de gestion des déchets. Elle recherchera des solutions donnant la priorité, par ordre décroissant, à la prévention des déchets, au réemploi, à la réutilisation, à la valorisation matière, enfin à la valorisation énergétique et au stockage des déchets.

En particulier, elle appliquera cette démarche à la ressource « biomasse » présente sur son territoire.

Elle veillera à sa propre éco-responsabilité.

Enfin, elle proposera conseil et accompagnement aux entreprises et administrations du territoire.

I.A.2.c Transparence sur les coûts et les modes de gestion

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois publie chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets. Ce rapport est mis à disposition du public, en ligne sur Internet. Pour faciliter l'accès du public à l'information, la collectivité diffusera à partir de 2018 un 4-pages résumant les actions de prévention et de gestion des déchets du territoire. Des informations sur le service Déchets et le programme d'Economie Circulaire seront également incluses dans le rapport Développement Durable de l'Agglomération.

La collectivité utilise également la matrice compta-coût, qui permet une meilleure analyse sur les coûts liés aux déchets.

I.A.2.d Faire bénéficier les autres territoires de son expérience

Pour contribuer à la montée en compétence de l'ensemble des collectivités et participer à la diffusion des bonnes pratiques, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à faire bénéficier les autres territoires de son expérience, de la manière suivante :

- Proposition de 6 fiches Optigede (2 par an pendant 3 ans), sur les sujets suivants :
 - o Mise en œuvre du compostage en restauration collective, avec cuisine centrale (2018)
 - o Retour d'expérience sur les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (2019)
 - o Bilan sur le déploiement d'une démarche massive de diffusion des composteurs (2020)
 - o Construction d'une communication adaptée sur la gestion des biodéchets, articulant collecte sélective et déploiement du compostage (2020)
 - o Expérimentation d'une démarche d'EIT pour aider les entreprises à se mettre en réseau (2019)
 - o Expérimentation d'actions concertées pour le déploiement de chantiers propres (2018)
- Participation à l'ensemble des rencontres régionales organisées par l'ADEME pour le réseau A3P-ZDZG, et proposition de témoignages pour une rencontre sur deux
- Participation aux rencontres nationales A3P-ZDZG
- Participation au réseau national EIT animé par l'ADEME, CGDD, et la DGE
- Participation au colloque Economie Circulaire à Paris
- Echanges avec les autres collectivités engagées dans des programmes ZDZG : SICOVAL, Grand Toulouse, CC Tarn et Dadou, SIPOM de Revel

I.B Moyens mobilisés

I.B.1 Compétences déchets de la CA Albigeois

Sur le territoire de la CA de l'Albigeois, la compétence Déchets est organisée de la manière suivante :

- La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure les compétences prévention, collecte et traitement ;
- Elle dispose également de la compétence propreté sur l'ensemble du territoire du Grand Albigeois ;
- Les compétences collecte et propreté sont majoritairement exercées en régie ;
- Un prestataire (ESS – association Regain) est mobilisé pour la gestion « haut de quai » de deux de ses déchèteries ;
- Enfin Trifyl assure des prestations de traitement pour les OMR et tout-venant de déchèterie (bioréacteur de Labessière-Candeil) ainsi que pour le tri des déchets recyclables (centre de tri de Blaye les mines).

Tableau 2: Les dispositifs de collecte (année 2015)

	Tous déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers	Autres recyclables	Encombrants ménagers	Déchets dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997	-
Mode de collecte		Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte et apport volontaire	Déchèterie + compostière + porte à porte	3 déchèteries + PAV textiles	2 déchèteries + porte à porte	3 déchèteries	Quai DIB + plateformes
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5	C 0,5 ou C1	-	-	-	-	-
Contenants		Sac et bac	Sac, bac, caissette	-	-	-	-	-
Tonnages collectés en T/a	49 451	22 923	6 125	4 565	4 965	1 626	91	9 156
Tonnages collectés en kg/hab./an	610	283	76	56	61	20	1	113

Tableau 3: Les dispositifs de traitement (année 2015)

	TOTAL	Enfouissement			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Elimination
		OM Résiduelles	Encombrants des ménages	Déchets non ménagers	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets dangereux
Habitants desservis	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997	80 997
Tonnages traités en T/an	49 451	22 293	1 626	1 758	6 125	6 502	10 426	91
Tonnages traités en kg/hab/an	610	283	20	22	76	80	129	1

Tableau 4: Les données économiques (année 2015)

	Tous déchets ménagers	OM résiduelles	Emballages et JRM, déchèteries
Coût complet (K€)	10 110,46	6 726,48	3 383 ,98
Dont amortissements et emprunts	2 352,12	1 646,48	705,64
Recettes industrielles, soutiens, aides (K€)	1 845,51	0	1 845,51
Coût aidé du service public (k€)	8 264,95	6 726,48	1 538,47
Coût aidé du service public (€/hab)	102,04	83,05	18,99

Tableau 5: Les données environnementales (année 2015)

	Tous déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Evolution tonnages collectés année n/n-1	-0,80%	0,10%	3,90%	3,04%	-9,50%
Taux de refus (% enfoui)	53,60%	100%	8,80%	14,80%	19,20%
Taux de collecte en vue de valorisation (%)	46,40%	0%	91,20%	85 ,20%	80,80%

I.B.2 Mise à disposition de moyens humains par les partenaires du projet

Les partenaires du projet engageront des moyens humains salariés et bénévoles. Ces moyens sont décrits dans les fiches-actions. Leur estimation précise sera réalisée au fur et à mesure de l'avancée du programme d'actions.

I.B.3 Désignation d'une animatrice du programme TER

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a désigné Anne-Claire Not en tant qu'animatrice du programme « Territoire Econome en Ressources ». Elle consacrera un temps plein à la coordination de ce projet et à la mise en œuvre d'une partie des actions.

La collectivité s'appuiera sur les moyens de partenaires et prestataires locaux pour mettre en œuvre une partie des actions.

En cas d'évolution dans son organigramme, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois indiquera à l'ADEME quelles seront les mesures mises en œuvre pour conserver un équivalent temps-plein à l'animation du programme TER.

I.B.4 Formalisation du pilotage opérationnel du projet

Pour piloter le programme au plan opérationnel, un comité technique est mis en place, piloté par le service Déchets. La composition du comité technique est la suivante :

Tableau 6 : Composition du comité technique « TER » et responsabilités de ses membres

Nom	Poste	Responsabilités au sein du comité technique TER
Anne-Claire Not	Animatrice TER et PLP	Animatrice des réunions
Adiouma Sow	Directeur du service déchets	Directeur du projet
Aurélie Caria	Responsable Entreprises, service développement économique	Lien avec les entreprises, lien avec le service Dév. Eco.
Martine Estivals	DGA	Lien avec les autres services

Ce **comité technique** est réuni une fois par mois pour partager et évaluer l'avancement du projet, et prendre les décisions techniques utiles. Le comité technique a également vocation à préparer les réunions du comité de pilotage.

I.B.5 Comité de pilotage

Les quatre élus référents du programme, membres du comité de pilotage, sont:

- M. Robert Gauthier. Vice-Président délégué au développement économique ;
- M. Bruno Lailheugue, conseiller communautaire en charge des financements extérieurs, de l'ESS et de l'économie circulaire ;
- M. Jean-François Rochedreux, Vice-Président délégué à l'éclairage public, à la maîtrise énergétique et au plan climat territorial;
- M. Jacques Royer, Vice-Président délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

En plus des membres du COTEC et des élus, le comité de pilotage comprend la représentante de l'ADEME.

Le **comité de pilotage** assure un suivi périodique de la démarche « Territoire Economie en Ressources ». Il se réunit au moins une fois par an et comprend les membres suivants :

Tableau 7 : Composition du comité de pilotage « TER »

Nom	Structure	Fonctions
M. Jacques Royer	CA de l'Albigeois	VP Déchets
M. Bruno Lailheugue		VP Economie Sociale et solidaire
M. Jean-François Rochedreux		VP Energie
M. Robert Gauthier		VP Economie
Membres du COTEC		
Marion Forgeue	ADEME	Ingénieur Déchets-Economie Circulaire

I.B.6 Moyens dédiés à la lutte contre les dépôts sauvages de déchets

La CA de l'Albigeois dispose de **4 agents assermentés (dont un responsable Réglementation Police Déchets)** pour constater et verbaliser le cas échéant en cas d'infractions en matière de dépôt de déchets, ou de non-respect du règlement de collecte.

Chaque année, la CA de l'Albigeois établira un court rapport indiquant la liste des dépôts sauvages constatés, ainsi que les mesures prises pour enlever les déchets concernés, et verbaliser les contrevenants.

I.B.7 Moyens dédiés à la formation, à l'éducation et à la sensibilisation

La CA de l'Albigeois dispose de moyens internes pour réaliser la formation, l'éducation et la sensibilisation des publics-cibles en matière d'économie circulaire. La CA de l'Albigeois fera également appel le cas échéant à des prestataires extérieurs.

Le service Déchets a prévu les actions suivantes pour les 3 ans à venir :

Pour sensibiliser les ménages :

- Mise en œuvre d'une **stratégie de communication** comprenant les éléments suivants :
 - o Création d'une identité visuelle, réalisation et diffusion de supports de communication ;
 - o Interventions sur demande auprès des scolaires, en classe et pendant les temps d'accueil périscolaires ;
- Appui à des **prestataires extérieurs d'éducation à l'environnement** pour sensibiliser les classes ;

Pour sensibiliser les entreprises :

- Poste chargé du lien aux entreprises ;

- Prise de contact et accompagnement des entreprises volontaires dans des démarches d'optimisation déchets : accompagnement à la prévention et au tri ;
- Accompagnement des entreprises dans le cadre des différentes actions prévues au programme (Cf. *infra*) ;
- Rédaction et publication d'information dans la newsletter réalisée par le service Développement Economique
- Onglet spécifique du Site Internet de l'Agglomération

I.C Gouvernance participative

I.C.1 Implication de l'ensemble des parties prenantes

I.C.1.a Un projet avec trois public-cibles principaux

Le projet d'Economie Circulaire de l'Albigeois cible trois publics-cibles principaux. D'abord, les **ménages**, qui sont les principaux usagers du service « Déchets ». Ensuite, les **entreprises**. La CA Albigeois veillera particulièrement à la bonne application du règlement de collecte, pour mieux prendre en compte le décret 5 flux, proposera un accompagnement aux entreprises vers le tri et la prévention, et mobilisera les entreprises du territoire vers l'économie circulaire. Dans son projet, la CA Albigeois portera une attention spécifique à l'accompagnement des établissements de santé. Elle animera un groupe de travail « Economie Circulaire et BTP » incluant les entreprises. Enfin, le troisième public-cible de la démarche est constitué des **administrations** du territoire. La CA Albigeois proposera aux administrations des actions de tri et de prévention des déchets, notamment du papier.

I.C.1.b Entretiens bilatéraux et groupes de travail pour faire émerger des pistes d'actions

Lors de l'étude de préfiguration menée au 2^{ème} semestre 2017 en vue du CODEC, le CA Albigeois a réalisé une quarantaine d'entretiens avec des acteurs du territoire, associations, entreprises et relais professionnels. Ces entretiens ont permis d'identifier les actions réalisées, les attentes des acteurs et les actions potentiellement réalisables. Des ateliers ont également été organisés les 13 et 14 novembre 2017. Consacrés aux synergies interentreprises, au secteur du BTP et aux biodéchets, ils ont permis de nouer des liens avec les acteurs du territoire, et d'envisager des actions à inscrire au programme.

Au cours des trois ans du programme, la collectivité sera attentive à réserver du temps pour dialoguer avec les acteurs du territoire, et accompagner le cas échéant les porteurs de projet d'économie circulaire.

Elle pourra échanger les informations avec les acteurs du territoire selon 4 voies principales

- La commission consultative (Cf. *infra*) ;
- Le dialogue avec les partenaires et membres des groupes de travail, inscrits au programme
- Les échanges avec les entreprises (au moins 40 entreprises rencontrées par an en entretien et/ou en visite-diagnostic) ;
- Les échanges avec les habitants (lors des événements (stands tenus par la collectivité) et grâce au service « relations à l'usager »)

I.C.1.c Instauration d'une commission consultative

La Communauté d'Agglomération réunira au moins une fois par an une commission consultative, composée des **partenaires du programme d'actions TER**, pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions, et notamment du PLPDMA. Cette commission répondra à un triple objectif :

- Information / concertation
- Suivi de la mise en œuvre
- Evaluation partagée

Anne-Claire Not préparera et animera ces réunions, qui auront lieu en présence des Vice-Présidents MM. Royer, Lailheugue et Rochedreux, Gauthier. La commission consultative sera composée comme suit :

- Chambres consulaires
- Associations
- Fédération professionnelles le cas échéant (CAPEB, FFB, UMIH...)
- Acteurs économiques (entreprises partenaires)
- Autres acteurs

I.C.1.d Dialogue bilatéral avec chacun des partenaires

Avec chaque partenaire qui aura la responsabilité d'une action, la collectivité entretiendra un dialogue bilatéral régulier, pour suivre la réalisation de l'action.

I.C.2 Démarche itérative de recherche de solutions

I.C.2.a Générer des données pour piloter le programme

Deux types de données permettront le **pilotage général** du programme :

- D'une part, les **résultats quantitatifs sur les déchets** (QT DMA), qui seront disponibles une fois par an, au premier trimestre de l'année n+1 pour l'année n. Ces résultats renseigneront les grands indicateurs du programme : la production de déchets, le taux de valorisation matière, les quantités incinérées.
- D'autre part, les **résultats de caractérisation des ordures ménagères**. La collectivité s'engage à réaliser une telle caractérisation en 2018 et 2021, *a priori* en avril.

De manière plus détaillée, chaque action prévue au programme dispose **d'indicateurs d'actions, indicateurs de moyens et autant que possible d'indicateurs d'impact**.

Ces indicateurs seront renseignés par les référents de chaque action en fin de trimestre, et analysés par l'animatrice du programme TER.

I.C.2.b Partager ces données et mettre en débat les adaptations du programme

Les données recueillies pour le suivi du programme seront partagées avec les différentes instances de gouvernance du programme de la manière suivante :

Tableau 8 : Présentation et mise en débat des données générées auprès des différentes instances de gouvernance

Instance de gouvernance	Fréquence de réunion	Indicateurs présentés		
		QT DMA 1*/an mars	Carac OM	Indic. d'actions 4*/an
Comité technique	1 fois par trimestre	X	X	X
Commission consultative	1 fois par an (avril)	X	X	
Comité de pilotage	1 fois par an (mai)	X	X	

I.D Démarche intégrée et formalisée

I.D.1 Bénéfices attendus pour le territoire

I.D.1.a Bénéfices environnementaux

Dans ce programme d'économie circulaire, les bénéfices environnementaux attendus relèvent de deux grandes catégories.

D'une part, en matière de déchets, les bénéfices attendus sont une **diminution des déchets produits et enfouis** (Cf. *infra*), ainsi qu'une meilleure gestion des déchets par les entreprises et les ménages du territoire.

D'autre part, le programme contribuera à limiter les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (lien avec le PCAET).

I.D.1.b Bénéfices économiques

Le programme d'action vise d'abord à **offrir un service de qualité** aux entreprises installées, leur permettant de traiter au mieux les déchets qu'elles produisent, avec des solutions opérationnelles et pratiques, tout en **maîtrisant les coûts (coûts déchets et coûts d'acquisition de ressources)**, pour conserver une **compétitivité satisfaisante**.

Le programme d'actions vise également à **renforcer les relations** entre les entreprises du territoire.

Le programme d'action vise également à **promouvoir l'ancrage local des activités**. En ce qui concerne par exemple l'alimentation, il rejoint d'une part la dynamique « circuits courts » portée par le service Développement Economique de l'Agglomération, d'autre part la démarche impulsée par la ville d'Albi en faveur de l'agriculture urbaine.

Enfin, le programme comporte également un **soutien à l'économie sociale et solidaire**, en prévoyant de faire émerger une structuration des filières de réemploi sur le territoire, impliquant les acteurs locaux de l'ESS.

I.D.1.c Bénéfices sociaux

En diffusant des messages sur l'économie circulaire et les déchets auprès des ménages, des scolaires, des entreprises, le programme contribue à la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux, et à l'apport de solutions pour permettre à chacun de répondre à ces enjeux. Il contribue ainsi à une forme de bien-être social.

Pour bâtir et mettre en œuvre ce programme d'actions, la collectivité a engagé un dialogue avec différents acteurs du territoire. Ce dialogue s'inscrit dans une approche participative, qui pourra également se traduire au moment de la mise en œuvre des actions, avec l'implication des partenaires. La participation des acteurs à la politique de la collectivité contribue aussi au bien-être de tous, en répondant à l'attente de plus en plus répandue de participation à la vie de la Cité.

I.D.2 Une politique « Déchets » qui respecte la hiérarchie européenne

En donnant la priorité à la prévention des déchets, puis au réemploi, à la réutilisation et à la valorisation, la collectivité mène une politique « Déchets » qui respecte la hiérarchie européenne des modes de gestion des déchets.

Les actions sont conçues selon une approche intégrée reposant sur 5 piliers:

1. Des modalités de tarification des déchets incitatives à la prévention et au tri, pour les entreprises :
 - o Etude puis mise en place de la redevance spéciale
2. Des modalités de collecte des déchets facilitant le geste de tri :
 - o Etude puis potentielle mise en œuvre de la collecte des biodéchets, là où le compostage individuel n'est pas possible ;
 - o Equipement des entreprises en solutions de tri des emballages ménagers ;
 - o Appui à l'émergence de solutions permettant aux entreprises de respecter le décret 5 flux.
3. Un accompagnement des entreprises vers la prévention et le tri des déchets ;
 - o Passage dans chaque entreprise de l'ambassadeur dédié ;
 - o Information sur l'application du décret 5 flux ;
 - o Information sur l'obligation de tri et valorisation des biodéchets ;
 - o Information sur l'obligation d'avoir une plate-forme de déballage pour les supermarchés de plus de 2500 m² ;
 - o Proposition de sensibilisation du personnel ;
 - o *Accompagnement par les chambres consulaires – Cf. supra.*
4. Une sensibilisation des entreprises et établissements assimilés (dont les administrations) et des ménages au tri des déchets (*Cf. supra*)
5. Une mobilisation des entreprises dans des actions d'économie circulaire, avec une approche « compétitivité » :
 - o Actions d'écologie industrielle et territoriale ;
 - o Accompagnement des restaurants à la lutte contre le gaspillage alimentaire

I.D.3 Démarche transversale au sein de la collectivité

La CA Albigeois souhaite que sa démarche d'Economie Circulaire fasse appel à de la transversalité au sein des services de la Communauté d'Agglomération.

En particulier, le service Déchets et le service Développement Economique ont porté ensemble le pilotage de l'étude de préfiguration. Au cours de l'étude de préfiguration, des entretiens ont eu lieu avec le service Bâtiment et avec le service Eau et assainissement, le service Rénovation Urbaine et la mission PCAET. La Direction des Affaires Générales Juridiques, Assurances et Marchés publics a également été associée à la démarche.

Les actions du programme destinées aux entreprises seront réalisées en lien étroit et sous la tutelle du service Développement Economique. La possibilité d'inscrire ces actions dans le programme Cap Agglo Business sera étudiée.

En outre, il est envisagé que le programme d'actions TER puisse s'articuler avec les démarches du PCAET selon deux modalités :

- Un porté à connaissance du programme d'économie circulaire au moment de l'élaboration du PCAET, en vue de l'intégration du programme d'économie circulaire dans le PCAET ;
- La concertation sur les modalités de prise de contact avec les publics cibles (notamment, sous la tutelle du service Développement Economique, avec les entreprises), et d'information croisée sur les prises de contact réalisées.

Avec le service Communication, le plan de communication du programme sera discuté. La réflexion portera notamment sur le niveau d'intégration de la communication « Economie Circulaire » dans la communication de l'Agglomération vis-à-vis des habitants (ex : stand dédié ou stand partagé).

Cette approche transversale contribuera à l'efficacité de l'action publique, et à la cohérence du discours et des actions de la collectivité vis-à-vis des différents publics que sont les ménages, les entreprises et les administrations du territoire.

L'équipe chargée de l'animation du programme se rapprochera de la chargée de mission de l'Agglomération responsable des financements extérieurs (notamment régionaux) pour étudier les possibilités de financements complémentaires.

Le programme sera également en lien avec la démarche d'autonomie alimentaire conduite par la Ville d'Albi, et la promotion des circuits courts organisé par la CA Albigeois (fermes en ville un an sur deux, et évènement sur le sujet durant l'année intermédiaire (ex : fermes à la cantine en 2017)).

I.D.4 Cohérence avec les autres niveaux de planification territoriale

A travers son programme d'actions, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Occitanie, et fort logiquement dans ceux du futur SRADDET. La collectivité veille également à la cohérence du plan d'action avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La communauté d'agglomération sera également vigilante à la feuille de route pour l'économie circulaire du gouvernement qui sortira le 1^{er} mars 2018 et s'articulera avec le Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire, inséré dans le Schéma régional pour l'emploi et la croissance.

La cohérence sera recherchée avec le futur programme alimentaire territorial (attendu en 2018).

En ce qui concerne les biodéchets, la CA Albigeois poursuit la recherche de solutions multiples et continue à porter une attention particulière au projet TH 2020 de Trifyl comportant un volet biodéchets.

I.D.5 Cohérence avec les actions des territoires voisins

Deux territoires voisins de l'Albigeois ont été retenus dans les appels à projet ZDZG du Ministère de l'Environnement :

- La Communauté de communes de Tarn & Dadou ;
- Le SIPOM de Revel (avec lequel la CA Albigeois n'est pas contiguë).

Non loin, DECOSET, le SICOVAL, Toulouse métropole et Rodez Agglomération ont également engagé des démarches relevant de l'économie circulaire.

La CA Albigeois a la volonté de se rapprocher des territoires voisins pour trouver des synergies.

La CA Albigeois veillera à se tenir informée des retours d'expérience et projet de ces deux collectivités. La CA Albigeois veillera en retour à tenir informée les deux collectivités de ses propres projets et retours d'expérience.

La CA Albigeois entretiendra des liens techniques avec les équipes du Département du Tarn qui travaillent sur la prévention et la gestion des déchets.

II Des engagements qui répondent aux attentes de l'ADEME

II.A Engagements obligatoires

II.A.1 Des objectifs quantifiés et vérifiables

La collectivité se donne 5 objectifs à atteindre à travers son programme, dont trois contractuels avec l'ADEME :

1. **Une réduction de 10% des DMA entre 2017 et 2020 (objectif contractuel) ;**
2. Une réduction de 15% des déchets enfouis entre 2010 et 2020 ;
3. Un taux global de valorisation des DMA (hors inertes) atteignant 45,6 % en 2020 ;
4. **La mise en œuvre de 10 synergies inter-entreprises sur le territoire (objectif contractuel) ;**
5. **Une réduction de 10% des OMR entre 2017 et 2020 (objectif contractuel).**

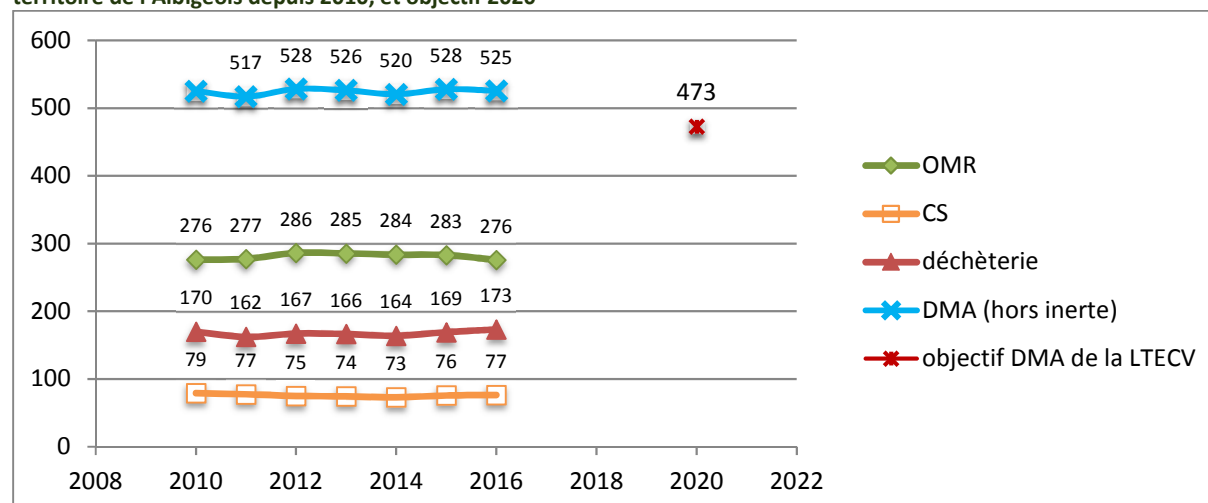
En ce qui concerne les données déchets, la collectivité continuera à transmettre chaque année ses données à l'Observatoire Régional ORDECO et/ou à SINOE, selon les indications de l'ADEME.

II.A.1.a Objectif 1 : réduire les déchets ménagers et assimilés

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015 donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en fixant l'objectif de réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Comme le montre la figure ci-dessous, la quantité de déchets ménagers et assimilés a stagné depuis 2010 sur le territoire de la CA Albigeois, de même que chacune des sous catégories (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective (sauf pour le verre (+12,7%) et déchèterie). L'objectif est d'infléchir la courbe des DMA, et de réduire de 52 kg par habitant (soit environ 4300 tonnes pour l'Agglomération) les DMA en 2020, en comparaison de 2010 et 2017.

Figure 1 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés, en kg par habitant et par an, collectés sur le territoire de l'Albigeois depuis 2010, et objectif 2020



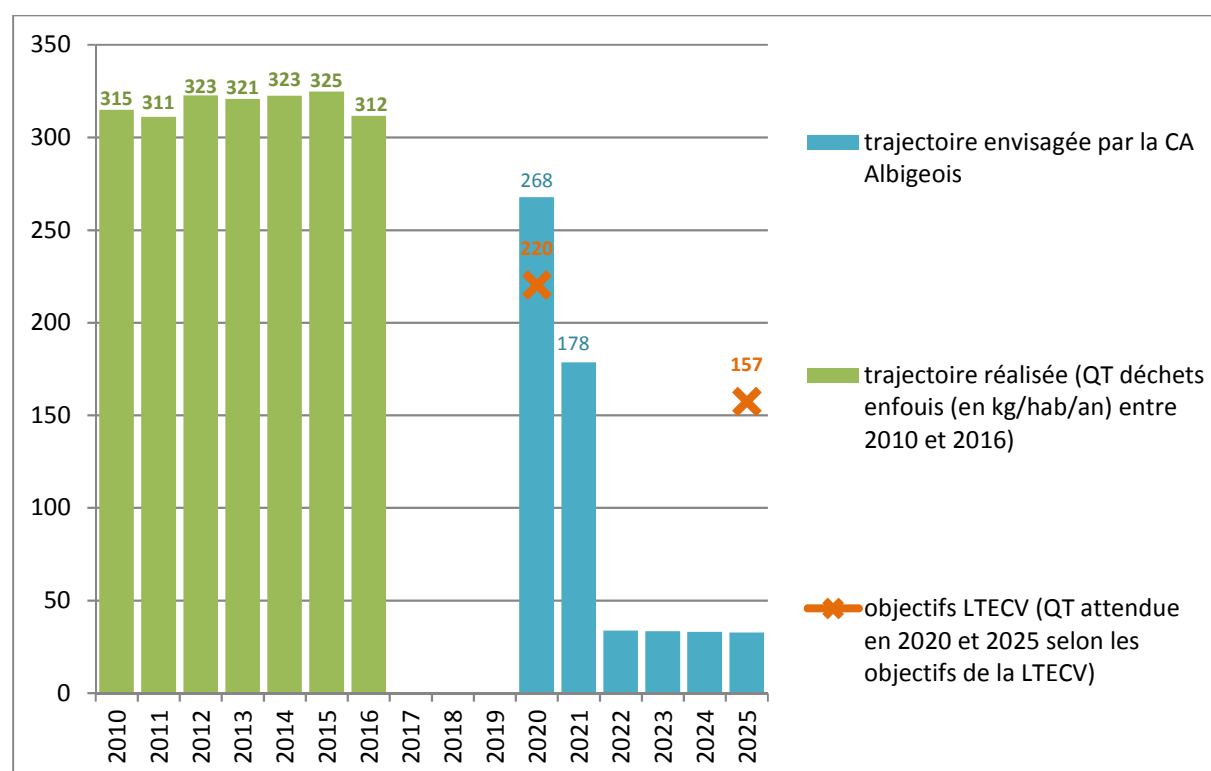
II.A.1.b Objectif 2 : réduire de 15% les déchets enfouis entre 2010 et 2020

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015 (LTECV) fixe l'objectif national de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

La quantité annuelle de DMA enfouis est restée stable pour la CA Albigeois depuis 2010

La Collectivité envisage de respecter cet objectif selon le déroulement suivant :

Figure 2 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés, en kg par habitant et par an, collectés sur le territoire de l'Albigeois depuis 2010, tendance linéaire, déclinaison des objectifs 2020 et 2025 de la LTECV, et trajectoire envisagée par la CA Albigeois



De 2017 à 2020, le programme d'économie circulaire permettra de réduire de 15% les déchets enfouis.

Début 2021, l'instauration de la tarification incitative aura l'impact attendu de réduire d'un tiers les quantités de déchets enfouis.

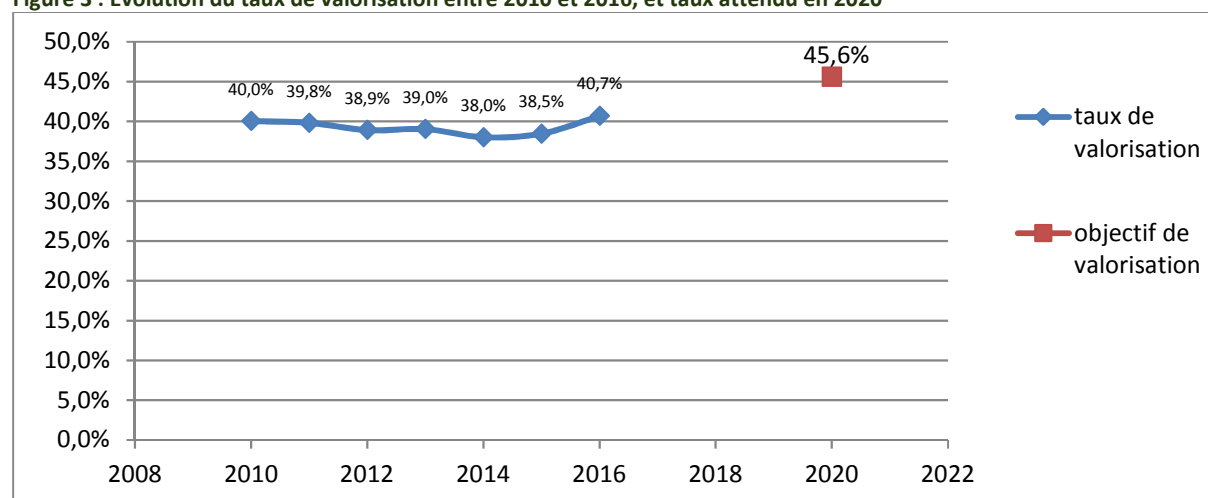
Début 2022, l'extension des consignes de tri (-10 kg/hab/an de déchets enfouis) couplée à l'hypothèse de valorisation des ordures ménagères résiduelles (80% de déchets détournés de l'enfouissement) aboutiront à réduire à environ 35 kg/hab/an la quantité de déchets enfouis. La baisse se poursuivra ensuite, grâce notamment à la tarification incitative (dont les effets s'amplifient dans le temps).

II.A.1.c Objectif 3 : Augmenter le taux de valorisation de 4,9 %

Les actions envisagées dans le programme d'actions auront deux effets contradictoires. Les actions de prévention portant sur les déchets aujourd'hui majoritairement valorisés (broyage, réduction des imprimés non-sollicités, distribution de carafes) tendront à faire baisser le taux de valorisation. Mais d'autres actions contribueront inversement à l'améliorer : la mise en place de la collecte des biodéchets par exemple, l'accompagnement des entreprises vers le tri (conjugué à l'instauration de la redevance spéciale) et bien sûr les actions de prévention portant sur les déchets résiduels.

Au résultat, le taux de valorisation devrait progresser d'environ 4,9%.

Figure 3 : Evolution du taux de valorisation entre 2010 et 2016, et taux attendu en 2020



II.A.1.d Objectif 4 : Instaurer 10 synergies inter-entreprises

Les entretiens et ateliers ont montré que les acteurs attendaient du programme d'actions TER qu'il leur apporte de l'information sur les activités des uns et des autres, sur les solutions disponibles sur le territoire et sur les ressources susceptibles d'être partagées. Les acteurs du territoire estiment que la collectivité est légitime pour jouer un rôle d'animateur ou de facilitateur, dans ce partage d'information.

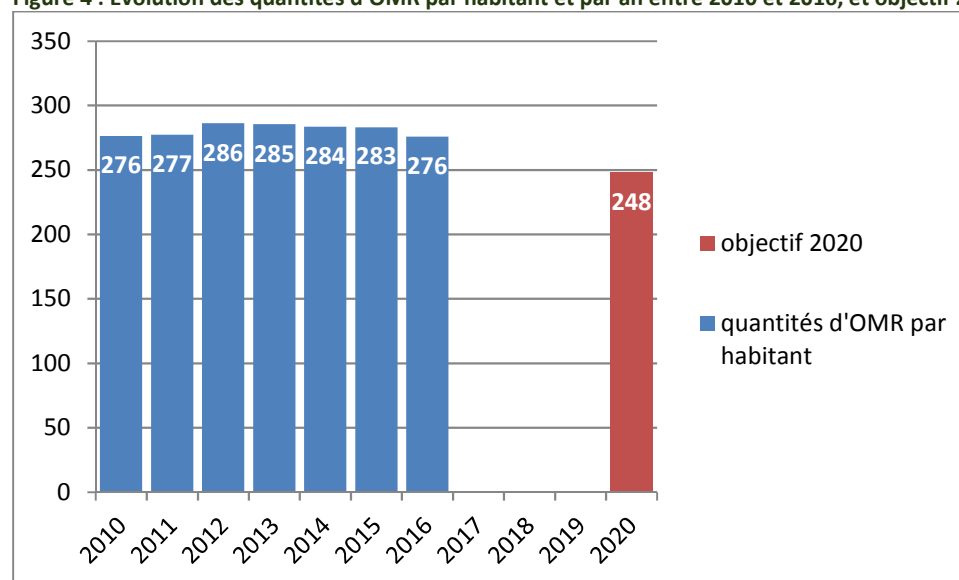
En revanche, les acteurs du territoire ne sont pas aujourd'hui en demande d'une organisation des synergies entre eux. Cette étape viendra probablement dans un second temps, mais il faudra d'abord que la collectivité montre l'intérêt de ces synergies pour que les acteurs économiques du territoire s'y intéressent.

Au cours des trois ans, la collectivité va s'attacher à porter sur le territoire une démarche progressive d'écologie industrielle et territoriale. L'objectif est d'aboutir à **10 synergies inter-entreprises dont un maximum de synergies « matière », et autant que possible de synergies de substitution.**

II.A.1.e Objectif 5 : Réduire de 10% les OMR entre 2017 et 2020

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant sont restées stables entre 2010 et 2016. Grâce aux actions de prévention inscrites au programme d'actions, elles devraient baisser de 10 % entre 2017 et 2020

Figure 4 : Evolution des quantités d'OMR par habitant et par an entre 2010 et 2016, et objectif 2020.



II.A.2 Instauration et utilisation d'une comptabilité analytique

Situation actuelle	Engagement TER
Démarche Compta-Coût réalisée pour l'année 2008. Démarche reprise en 2015 pour l'année 2014	Maintien de la comptabilité analytique Remplissage de la matrice compta-coût tous les ans à partir de l'année 2016

II.A.3 Transparence et communication sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets

Situation actuelle	Engagement TER
Le rapport d'activité annuel du service Déchets est en ligne sur le site Internet de l'Agglomération Une synthèse annuelle de 4 pages est transmise aux élus	La synthèse de 4 pages sera diffusée et mise en ligne sur le site Internet de l'Agglomération à partir de 2018 (pour l'année 2017).

II.A.4 Prévention des déchets

Situation actuelle	Engagement TER
La collectivité a délibéré le 29 juin 2017 pour la mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés Une chargée de mission PLP a été recrutée et est en poste depuis début octobre 2017 La collectivité distribue des composteurs (à prix subventionné) et diffuse l'autocollant Stop-Pub depuis plusieurs années.	Mettre en œuvre un PLPDMA permettant d'atteindre l'objectif de réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020

II.A.4.a PLPDMA

Les actions du PLPDMA sont les suivantes :

1. Déploiement du compostage individuel (+15% des foyers équipés = 5000 foyers)
2. Déploiement du compostage en pied d'immeuble (100 composteurs en pied d'immeuble)
3. Travail autour des invendus de grande surface, pour lutter contre le gaspillage alimentaire (6 grandes surfaces accompagnées)
4. Rappel aux grandes surfaces de l'obligation de proposer un lieu de déemballage
5. Diffusion de l'autocollant stop-pub (+15% de foyers équipés – 5000 foyers)
6. Déploiement d'une stratégie réemploi
 L'Agglomération animera une démarche de concertation avec les acteurs du réemploi au cours du 1^{er} semestre 2018. Cette concertation aboutira à une note d'orientation sur la stratégie « réemploi » de l'Agglomération. Les questions abordées seront les suivantes
 - o Quel(s) lieu(x) de vente
 - o Quel(s) porteur(s) de projet
 - o Quelle récupération dans les déchèteries du territoire (quels gisements ?) ?
7. Instauration d'un service de broyage
 La collectivité proposera à ses habitants un service de broyage à domicile
8. Création et diffusion de la carafe « l'Albigeoise »
9. Sensibilisation scolaire
10. Plan de communication TER et PLPDMA
 - o Choix d'une identité graphique, et du nom de la démarche
 - o Planning des actions de communication, articulé aux actions du programme
 - Médias locaux
 - Journal et Site Internet de l'Agglomération
 - Réseaux sociaux
 - Affichage en abribus
 - Documents, outils de communication (dont plaquettes pour expliquer la démarche)
 - o Foyers témoins, entreprises témoins et/ou administrations témoins
 - o Soirée de lancement du programme d'actions

II.A.4.b Prévention des déchets des administrations

L'agglomération organisera une démarche d'éco-exemplarité qui suivra le schéma général suivant :

Année	Cible de l'action d'éco-exemplarité
2018	Service Déchets
2019	Agglomération
2020	Communes membres de l'Agglomération

En outre, l'Agglomération accompagnera les autres administrations du territoire vers le tri et la réduction du papier.

L'Agglomération travaillera aussi sur l'intégration des clauses et critères environnementaux (et sociaux) dans les marchés publics (fournitures, produits d'entretien, travaux). Cf. *infra*.

II.A.4.c Prévention des déchets d'entreprises

L'Agglomération mettra en place le dispositif suivant pour inciter les entreprises à aller vers des actions de prévention :

- Instauration de la redevance spéciale (Cf. *infra*)
- Sensibilisation au respect du décret 5 flux (Cf. *infra*)
- Identification des gros producteurs (via RS)
- Information des entreprises sur les outils disponibles pour réduire et valoriser leurs déchets

En parallèle, elle proposera aux entreprises trois outils :

- L'annuaire des solutions déchets (à réaliser dès le 1^{er} trimestre 2018, en lien avec la CMA et la CCI)
- Un accompagnement externe dans le cadre du projet « TPE-PME gagnant à tous les coûts »
- Un accompagnement spécifique des établissements de santé

II.A.5 Etude de la tarification incitative

Situation actuelle	Engagement TER
Pas de tarification incitative	Réaliser une étude sur la faisabilité d'une tarification incitative en 2019 (dans le cas de perspectives favorables et de validation politique, la mise en place serait envisageable à partir de 2022).

II.A.6 Etude puis instauration de la redevance spéciale

Situation actuelle	Engagement TER
TEOM (sans RS)	Réaliser une étude de RS au 1 ^{er} semestre 2018 Envisager une application au 1 ^{er} janvier 2019

II.A.7 Tri à la source des biodéchets

Situation actuelle	Engagement TER
L'Agglomération ne propose pas de collecte des biodéchets SAPOVAL propose une collecte privée (en sous-traitance) à ses clients gros producteurs de biodéchets Plusieurs établissements gros producteurs de biodéchets ne trient pas leurs biodéchets	L'Agglomération fera réaliser une étude au 2 ^{ème} semestre 2018 sur la faisabilité d'une collecte séparée (privée ou publique) des biodéchets sur le territoire, pour les gros producteurs, et l'hypercentre d'Albi.

II.A.8 Tri à la source des 5 matériaux

Situation actuelle	Engagement TER
Pas de sensibilisation	L'agglomération sensibilisera les entreprises et les administrations concernées au respect du décret 5 flux, lors de ces différents contacts et transmission d'informations aux entreprises

II.A.9 Eco-responsabilités des marchés publics

Situation actuelle	Engagement TER
40% des marchés de travaux et 45% des marchés de fournitures intègrent des critères de performance environnementale et/ou des clauses sociales ou environnementales.	Amplifier la politique d'intégration de critères éco-responsables dans les cahiers des charges des consultations publiques

Actuellement, la collectivité s'attache à prendre en compte les problématiques de développement durable au sens large soit en insérant des clauses environnementales et/ou sociales et soit en déterminant des critères de performance environnementale. C'est le cas sur 40 % des marchés de travaux et 45 % des marchés de fournitures.

L'économie de la fonctionnalité (marché de copieurs), l'analyse du cycle de vie (acquisition de véhicules), l'utilisation de matières recyclées (marchés de travaux d'assainissement et de voirie), par exemple, ont déjà commencé à être intégrés au cas par cas dans les marchés de la collectivité et seront déployés plus largement dans les procédures d'achat. Le marché de vêtements professionnels à renouveler en 2018 sera l'occasion d'introduire un volet recyclabilité. Le don de matériels (informatique, mobilier, ...) fait déjà partie des pratiques de la collectivité et sera étendu à de nouveaux matériels au grès des opportunités. Les objectifs d'intégration de critères environnementaux (toutes dimensions du développement durable et de l'économie circulaire comprises) fin 2020 sont arrêtés et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Plus globalement, la **réactualisation de la cartographie des achats de la collectivité** sera l'occasion d'identifier les familles sur lesquelles l'agglomération pourra avoir une action particulièrement ciblée.

L'agglomération a pleinement conscience de l'évolution de la fonction achat. Le développement de la fonction d'acheteur se développe au sein de l'agglomération. En effet, l'achat public est devenu un acte économique plus qu'un acte juridique.

Une **action de formation interne**, du service achats et des acheteurs de la collectivité sera l'occasion de constituer un **réseau des acheteurs de l'agglomération**. Ce réseau pourra se réunir annuellement ou semestriellement pour évoluer collectivement vers une plus grande prise en compte (ou vers une prise en compte systématique) des critères de développement durable et d'économie circulaire dans les achats de la collectivité.

La participation à des **réseaux** (notamment « Acheteur public ») et la référence renforcée aux guides et recommandations du groupe d'étude de marché « Développement Durable » accompagnera cette montée en compétence.

La valorisation et le porté à connaissance auprès des opérateurs économiques de ces exigences renforcées en matière d'économie circulaire pourrait notamment être relayés lors des **rendez-vous annuels de l'investissement public** que l'agglomération organise. Cette rencontre des acteurs publics et du tissu économique local est l'occasion de présenter les grandes réalisations à venir de la collectivité et permettra de présenter et d'affirmer l'orientation forte de la commande publique sur les différentes dimensions de l'économie circulaire et de la prise en compte du développement durable dans les achats.

II.B Engagements complémentaires

II.B.1 Extension des consignes de tri

Situation actuelle	Engagement TER
Pas d'ECT. La CA Albigeois est engagée avec l'opérateur départemental Trifyl dans l'étude territoriale en cours pour l'ECT	Poursuivre la réflexion avec Trifyl sur la définition de l'outil départemental

II.B.2 Mise en place de déchèteries professionnelles

Situation actuelle	Engagement TER
Une déchetterie professionnelle gérée en régie par la CA Albigeois	Engager dès 2019, une mobilisation des acteurs économiques pour identifier des porteurs de projets et stimuler la responsabilisation des fédérations et chambres consulaires à l'instauration d'un outil financé par les entreprises. La collectivité réunira la CCI et les syndicats professionnels du secteur des déchets (FNADE, FEDEREC, SNEFID) dans l'objectif d'aboutir à une solution de déchèterie professionnelle gérée par un acteur privé sur le territoire.

II.B.3 Démarche d'écologie industrielle et territoriale

Situation actuelle	Engagement TER
Les acteurs du territoire sont intéressés pour mieux se connaître et mieux connaître les ressources et solutions disponibles sur le territoire	Instaurer 10 synergies inter-entreprises sur les 3 ans du programme d'actions

Il s'agit de faire progressivement mûrir le territoire sur l'écologie industrielle et territoriale, pour générer de l'intérêt, des attentes, puis une participation.

Le projet EIT pourrait s'inscrire dans la stratégie Cap Agglo Business, comme un des éléments proposés aux entreprises.

Dans un premier temps, le travail sera d'aller à la rencontre des entreprises, de les informer, d'organiser des temps d'échange sur le sujet.

Puis dans un second temps, des synergies pourront être mises en place, soit grâce à une plateforme d'échange dématérialisée, soit grâce à des rencontres physiques « bourses d'échange ».

Trois scénarios sont aujourd'hui à l'étude :

- Une animation par la CCI
- Une animation par la Communauté d'Agglomération
- Une animation par un bureau d'étude extérieur.

II.B.4 Promotion de l'économie sociale et solidaire

Situation actuelle	Engagement TER
Le service Développement Economique a lancé deux appels à projets ESS. Plusieurs projets ont été identifiés et soutenus financement par la collectivité. Entreprise d'insertion gérant les hauts de quai déchetteries Possible prélèvement en déchetterie par Emmaus Insert	Le service Déchets s'engage à identifier, parmi les acteurs soutenus par le service Développement Economique, ceux dont l'activité relève de l'Economie Circulaire. Il organisera des temps d'échange avec ces acteurs afin d'envisager les modalités de leur implication dans le projet d'Economie Circulaire. Le programme d'actions offrira l'occasion de développer et formaliser les partenariats avec les acteurs de l'ESS, notamment autour des actions de réemploi, de sensibilisation et d'accompagnement des différents publics visés. Ainsi, le service Déchets poursuivra et valorisera les démarches antérieures de valorisation des acteurs de l'ESS.

II.B.5 Autres actions adaptées au contexte local

Situation actuelle	Engagement TER
Plusieurs acteurs (dont les services de l'Agglomération, ceux de la ville d'Albi, des bailleurs sociaux, la CMA, la CCI, la FFB, l'entreprise Benezech et l'entreprise Les Mains sur Terre) souhaitent travailler en faveur du réemploi des matériaux de construction et des chantiers propres	Animation de la démarche Identification des acteurs et formation (CCI, CMA) Sensibilisation des professionnels Réflexion sur l'intégration des critères dans les marchés publics, et expérimentation d'un chantier propre Travail en faveur de l'émergence d'une plateforme de matériaux de seconde main

III Animer une dynamique orientée vers trois grands publics cibles

Le projet d'Economie circulaire de la collectivité est un programme d'actions à conduire sur 3 ans, entre 2018 et 2020.

Ce programme repose d'abord sur l'animation des acteurs du territoire, en faveur de l'économie circulaire. Il vise trois grands publics-cibles que sont les habitants, les entreprises et établissements assimilés (y compris associations, administrations...) et la collectivité elle-même (ainsi que ses communes membres). Pour chacun de ces publics, le programme comporte des propositions d'alternatives, des actions de sensibilisation, et des leviers incitatifs au changement. Le programme inclut enfin un plan de communication, nécessaire à la sensibilisation des publics, et au rayonnement du programme d'économie circulaire.

Il est à noter que certaines des actions sont des études, qui précéderont ou non la mise en œuvre (tarification incitative, redevance spéciale, collecte et valorisation des biodéchets).

Les fiches-actions (détaillées en annexe) sont réparties dans les différents chapitres ci-dessous.

III.A Animation d'une dynamique multi-acteurs

Fiche action 1 : Gouvernance du programme

Fiche action 2 : Coordination du programme d'actions

Fiche action 3 : Construction d'une stratégie Réemploi

III.B Trois grands publics-cibles

III.B.1 Les ménages

Pour accompagner les ménages vers l'économie circulaire, la collectivité va réaliser les actions suivantes.

III.B.1.a Proposition d'alternatives

III.B.1.a.1 Gisement biomasse

Fiche action 4 : Amplifier le compostage individuel

Fiche action 5 : Déployer le compostage collectif

Fiche action 6 : Proposer un service de broyage

Fiche action 7 : Etudier la collecte et la valorisation des biodéchets

III.B.1.a.2 Gisement papier

Fiche action 8 : Réduire les imprimés non-sollicités

III.B.1.a.3 Gisement plastique

Fiche action 9 : Distribuer la carafe l'Albigeoise

III.B.1.b Actions de sensibilisation

Fiche action 10 : Sensibiliser les scolaires

Fiche action 11 : Organiser des temps forts en direction des habitants (Foire à la récup', opération « Familles Zéro Déchet », semaine européenne de la réduction des déchets etc...)

Fiche action 12 : Sensibiliser les adultes du territoire – Présence physique lors des évènements (stands)

III.B.1.c Leviers incitatifs

Fiche action 13 : Etude de la tarification incitative

III.B.2 Les acteurs économiques

La collectivité souhaite réaliser un ensemble d'actions qui amènent les acteurs économiques vers l'économie circulaire.

III.B.2.a Proposition d'alternatives

III.B.2.a.1 Gisement biomasse

Fiche action 14 : Accompagner 15 établissements de restauration collective pour prévenir et valoriser les biodéchets

Fiche action 15 : Réduire les invendus alimentaires dans le secteur de la distribution

(**Fiche action 7** : Inclusion des gros producteurs de biodéchets dans l'étude de collecte des biodéchets)

III.B.2.a.2 Gisement matériaux de construction

Fiche action 16 : Etudier la création de plateforme de matériaux de construction

Fiche action 17 : Encourager la démarche « Chantiers propres et réemploi dans le secteur du BTP »

III.B.2.a.3 Gisements divers

Fiche action 18 : Accompagner 120 entreprises vers le tri et la prévention

Fiche action 19 : Mobiliser les entreprises vers l'EIT

III.B.2.b Actions de sensibilisation

La sensibilisation portera trois messages :

- *Information sur les actions portées par la collectivité*
- *Obligations réglementaires*
- *Promotion des entreprises engagées dans des actions d'économie circulaire*

Fiche action 20 : Organisation de temps d'échange thématiques

Fiche action 21 : Diffusion d'information par les outils de communication de la collectivité

Fiche action 22 : Les entreprises témoins - Stratégie presse en faveur des entreprises engagées dans l'économie circulaire

III.B.2.c Leviers incitatifs

Fiche action 23 : Etude puis instauration de la RS

III.B.3 La collectivité elle-même

La collectivité va viser faire progresser son éco-exemplarité dans le domaine de l'économie circulaire, en réalisant les actions suivantes.

Fiche action 24 : Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics

Fiche action 25 : Eco-exemplarité : Réduire la vaisselle jetable

Fiche action 26 : Eco-exemplarité : Réduire et valoriser les déchets de l'administration

Fiche action 27 : Eco-exemplarité : Développer le compostage sur les sites administratifs

Fiche action 28 : Réduire les déchets verts des communes de l'Agglomération

Fiche action 29 : Tenir à jour un registre des filières

III.C Plan de communication

Fiche action 30 : Sensibiliser les adultes du territoire – Plan de communication

IV Moyens mobilisés

IV.A Moyens humains

Le programme mobilisera environ 4,5 ETP au sein de la collectivité en moyenne par an, sur 3 ans.

Ces ETP sont répartis de la manière suivante au sein du service Déchets :

- Directeur du projet TER : Adiouma Sow, directeur du service Déchets : 0,2 ETP
- Chef de projet TER : Anne-Claire Not, chargée de mission : 1 ETP
- Agents de terrain chargés de la sensibilisation et de la mise en œuvre des alternatives (ambassadeurs) : 3 ETP
- Secrétariat du service, chargé d'une partie de la mise en œuvre : 0,05 ETP

Et parmi les autres services de l'Agglomération :

- Chargée de mission Développement Economique : Aurélie Caria : 0,06 ETP
- Directrice du Service Administration Générale : Frédérique Olivier : 0.05 ETP
- Chargée de communication : 0.05 ETP
- Autres : 0.1 ETP

Le détail des moyens humains est fourni dans les fiches-actions et dans un fichier Excel récapitulatif.

IV.B Moyens financiers

Le montant global prévu pour le programme d'économie circulaire est de 220 800 € en 2018, 105 300 € en 2019 et 53 500 € en 2020.

Le montant global est donc de 379 600 € sur 3 ans, soit environ 126 533 € par an. Les études représentent 70 000 € sur 3 ans. Elles pourront bénéficier d'un co-financement supplémentaire par l'ADEME. Le reste se répartit principalement en animation (frais de bouche, déplacements, prestations...), en matériel (composteurs, stands...) et en supports de communication.

Ce montant n'inclut pas :

- Le coût de la démarche EIT qui sera précisé au 1^{er} trimestre 2018 (10 à 20000 €) ;
- Les déplacements réalisés par Anne-Claire Not et les frais liés à sa participation aux divers réseaux professionnels (2 à 4000 € par an) ;

Le programme d'économie circulaire n'inclut pas non plus les investissements lourds qui peuvent découler des actions du programme :

- Caisson de réemploi ;
- Eventuelle recyclerie ;
- Outil industriel de valorisation des biodéchets (Plate-forme de compostage....) ;
- Acquisition de terrain et aménagement d'une plateforme de réemploi de matériaux de construction.

Le détail des moyens financiers est fourni dans les fiches-actions et dans un fichier Excel récapitulatif.

V Annexes

- Les fiches-actions du programme
- L'évaluation des quantités évitées et valorisées par les principales actions du programme

Annexe 1 : Fiches-actions du programme

Nouveau programme d'économie circulaire

Gouvernance du programme

1

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017 Au cours de l'étude de préfiguration, un comité de pilotage a été réuni. Près de 40 personnes, représentant une trentaine d'organisations, ont participé aux ateliers

Enjeux de l'action	Permettre un pilotage politique de la démarche Donner une assise politique au programme Associer les partenaires à la gouvernance Associer les agents mobilisés sur la réalisation du programme			2018	2019	2020
		Collectivité	Anne-Claire Not (n jours)	10	10	10
			Adiouma Sow (n jours)	2	2	2
			Dépenses	200	200	200

Public-cible Elus
Acteurs du territoire appelés à devenir partenaires de la collectivité sur la mise en œuvre du programme

Modalités de l'action	2018	L'ensemble des actions de cette fiche-action est décrit au chapitre I du présent programme d'action. Il est prévu : - Une réunion annuelle du comité de pilotage - Une réunion annuelle des partenaires (réunion d'information et de concertation) qui fera office de commission de concertation pour le PLPDMA - La transmission du rapport annuel du PLPDMA à la préfecture
	2019	
	2020	

Détails des dépenses envisagées

Année	Type de dépense	Montant
toutes	Frais de bouche lié aux instances de gouvernance	200 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Réunion du comité de pilotage	Réunion annuelle des partenaires	Rédaction des comptes rendus et suivi du nombre de participants
2017	Fait	Fait	Fait
2018	Fait	Fait	Fait
2019	Fait	Fait	Fait

Nouveau programme d'économie circulaire

Coordination du programme d'actions

2

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017 Au cours de l'étude de préfiguration, un comité technique a été réuni. Trois ateliers ont été organisés, avec participation d'acteurs extérieurs.

Enjeux de l'action	Assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel du projet Conserver la mobilisation des partenaires Rester disponible pour les sollicitations des partenaires	Collectivité		2018	2019	2020
			AC Not (n jours)	45	45	45
			Adiouma Sow (n jours)	15	15	15
			A. Caria (n jours)	5	5	5
			Dépenses	500	500	500
			€ versés par la collectivité			

Modalités de l'action		Le comité technique (Cf. chapitre 1) se réunit une fois par mois
		2018 Les groupes de travail avec des partenaires concernent notamment deux thèmes ayant fait l'objet d'un atelier :
		2019 - Le BTP - Les biodéchets (le GT sera sollicité dès le 1 ^{er} trimestre 2018 pour une concertation sur le cahier des charges de l'étude « biodéchets ») D'autres sujets émergeront en cours de programme et feront l'objet de groupe de travail.
		2020 En outre, les acteurs ESS soutenus par le service Développement Economique et dont l'activité relève de l'Economie Circulaire seront rencontrés pour envisager de conforter leur implication dans le programme d'actions. Anne-Claire Not assurera la coordination du programme, ce qui signifie notamment la préparation, l'animation et la synthèse des réunions du comité technique et des groupes de travail partenariaux. Anne-Claire Not participera aux réunions du réseau A3P-ZDZG et assurera le lien avec les collectivités voisines engagées dans des programmes d'économie circulaire. Elle rédigera le rapport annuel de suivi des actions. Adiouma Sow assurera la direction du projet d'Economie Circulaire.

Détails des dépenses envisagées

Année	Type de dépense	Montant
Toutes	Frais de bouche liés aux réunions	500 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nombre de réunions du comité technique		Nombre de réunions de groupe de travail avec des partenaires extérieurs
2017	10	2017	8
2018	10	2018	8
2019	10	2019	8

Nouveau programme d'économie circulaire

Construction d'une stratégie réemploi

3

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		L'agglomération compte plusieurs acteurs du réemploi. Certains points de vente d'occasion sont peu visibles. Il n'y a pas de point réemploi en déchèterie. Il existe un évènement annuel « foire à la récup », et la CRMA propose à l'échelle du département l'action Répar'acteurs.				
Enjeux de l'action	Détourner vers le réemploi les objets en bon état déposés à la déchèterie. Proposer un ou plusieurs lieux de vente d'occasion visible (et fréquentés) sur le territoire de l'agglomération.	Collectivité	AC Not (n jours)	2018	2019	2020
			Service com	5		
			Dépenses	1		
				11000		
Public-cible	Les acteurs du réemploi, et/ou potentiel porteurs de projet.	Partenaire 1	ETP pour le projet (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		Partenaire 2	ETP pour le projet (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Au premier semestre, la collectivité fera appel à l'animatrice DLA, pour animer un travail de réflexion collectif réunissant les acteurs du réemploi identifiés sur l'Agglomération. 5 réunions seront organisées pour identifier : - Quels objets détournés ? - Quel(s) lieu(x) de vente envisager ? - Quels besoins des acteurs du réemploi ? - Quels porteurs de projets pour les différentes solutions ? La collectivité sera particulièrement vigilante sur la question du lieu de vente. Le développement des points réemploi est une option possible. Le service Développement Economique et la CMA seront associés à la réflexion menée. L'Agglo annoncera ce travail par la presse, afin d'ouvrir la réflexion à un maximum d'acteurs. Des exemples d'autres territoires seront apportés, et des visites pourront être organisées. Les conclusions de ce travail sont attendues pour le 1er septembre 2018. Différents scénarios seront proposés, et les avis des acteurs recueillis sur chacun de ces scénarios. La collectivité choisira, en fonction des scénarios proposés, une stratégie « réemploi » et pourra soutenir financièrement et/ou techniquement la réalisation d'un scénario s'inscrivant dans cette stratégie. En parallèle, la collectivité étudiera la pertinence d'acquérir ou non l'application Eco-Mairie, pour encourager la vente et l'achat d'occasion. NB : la collectivité relatera et accompagnera la démarche Répar'Acteurs susceptible d'être portée sur le territoire par la CMA, le cas échéant.				
	2019	La mise en œuvre dépendra de la stratégie choisie.				
	2020	La mise en œuvre dépendra de la stratégie choisie.				

Détails des dépenses envisagées			
Année	Type de dépense		Montant
2018	Transport pour une visite de terrain		1000
2018	Le cas échéant, acquisition d'Eco-Mairie		5000
2018	Prestation d'accompagnement		5000
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Nombre d'acteurs participant à la réflexion		Nombre de scénarios proposés pour le 1er septembre 2018
2018	5	2018	3
2019		2019	
2020		2020	

Nouveau programme d'économie circulaire

Amplifier le compostage individuel

4

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Environ 15% des foyers de l'Agglomération sont équipés d'un composteur distribué par l'Agglomération. Le taux de pratique du compostage individuel n'est pas connu.					
Enjeux de l'action	Augmenter la pratique du compostage individuel, en équipant et en accompagnant de nouveaux foyers vers le compostage.			2018	2019	2020	
		Collectivité	AC Not (n jours)	10	5	5	
			Ambassadeurs (n jours)	180	180	180	
			Dépenses	18000	8500	8500	
Public-cible	Ménages de la CA Albigeois équipés d'un jardin (2/3 des ménages sont en maison individuelle) mais ne pratiquant pas encore le compostage	Partenaire 1	XX (n jours)				
			€ versés par la collectivité				
Public-cible pilote	2 communes périphériques et un quartier d'Albi	Partenaire 2	XX (n jours)				
			€ versés par la collectivité				
Modalités de l'action	2018	Proposer des composteurs en bois et à des formats plus petits à la vente (aidé au même montant que les composteurs en plastique) Formation de maître-composteur de l'ambassadeur Réaliser une action intense sur 3 territoires pilotes : - 2 communes périphériques - Un quartier de lotissement d'Albi - Modalités : information des habitants par flyer déposé dans la boîte aux lettres d'une distribution de composteurs dans le quartier, et démonstration, sur plusieurs jours dans le quartier. Communiquer fortement sur la pratique du compostage (Cf. plan de communication – fiche-action 30) Proposer des réunions « compostage » sur le modèle Tupperware. Un habitant (qui composte – reprendre liste des habitants ayant pris un composteur) invite quelques voisins ou amis qui ne compostent pas, et l'Agglomération intervient pour présenter la pratique du compostage. Consolidation d'une liste des habitants pratiquant le compostage. Proposer des formations, organiser des rencontres pour ces habitants équipés.					
		2019	Reproduction des actions « intenses » sur 6 nouvelles zones du territoire.				
		2020	Reproduction des actions « intenses » sur 6 nouvelles zones du territoire.				
	Détails des dépenses envisagées						
Année		Type de dépense				Montant annuel	
Toutes		Achat de composteurs (participations déduites des usagers)				52 100 €	
2018		Edition de 8000 guides du compostage				10 000 €	
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
	Nombre de composteurs distribués		Nombre de guides-composteurs formés		Nombre de réunion du réseau des guides composteurs		
2018	1500		20		1		
2019	2000		30 supplémentaires		3		
2020	1500		-		3		

Nouveau programme d'économie circulaire							
Déployer le compostage collectif					5		
Réfèrent interne : Anne-Claire Not							
Situation au 31 déc. 2017		Pas de composteur en pied d'immeuble à Albi. Dynamique forte en faveur de l'agriculture urbaine. Demande de composteur collectif de la part d'un groupe de citoyens motivés.					
Enjeux de l'action		Montrer que le compostage est réalisable par tous les habitants. Offrir à tous les habitants une solution de compostage. Favoriser les liens sociaux autour du compostage. Etablir un lien avec la démarche d'agriculture urbaine. Inscrire le compostage dans l'espace public et collectif	Collectivité		2018	2019	2020
				AC Not (n jours)	10	6	6
				XX (n jours)			
Public-cible		Habitants d'appartement, et de maison sans jardin, notamment dans la ville d'Albi	Partenaire 1	Dépenses	27200	27600	25600
Public-cible pilote			Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	L'Agglomération : - Confie à un prestataire externe le déploiement du compostage sur Albi. - L'Agglomération assure la communication grand public sur la démarche - La mission (contrat d'objectif) est la suivante : - o Identification d'un référent volontaire par site pressenti - o Réunion de voisinage avec les personnes intéressées dans l'immeuble ou à proximité (identification du site pour les composteurs, du nombre de personnes intéressées...) - o Identification des solutions d'apport de broyat (lien avec la ville d'Albi et/ou l'Agglomération et/ou des paysagistes) - o Installation du ou des composteurs – désignation d'un guide-composteur par site - o Inauguration officielle des composteurs, avec verre de l'amitié - o Réunion de suivi trois mois plus tard - o Réunion de suivi un an plus tard - L'action pourra s'appuyer sur des citoyens relais particulièrement impliqués Pour les deux actions de compostage, l'Agglomération distingue 4 niveaux d'implication possible : - Maître-composteur : le professionnel spécialiste du compostage - Guide-composteur : le bénévole formé à la pratique du compostage, susceptible de l'expliquer - Le référent : assure le suivi d'un composteur collectif - L'utilisateur : utilise le composteur L'Agglomération constituera un réseau de guides-composteurs. Elle organisera 4 sessions de formation (en avril et en septembre 2018, puis deux en 2019), ainsi que des rencontres des guides-composteurs (octobre 2018, deux en 2019, trois en 2020)					
	2019						
	2020						

Détails des dépenses envisagées		
Année	Type de dépense	Montant annuel
toutes	Achat des composteurs (moyenne : 2 composteurs et un bac de structurant par site – 250 € TTC pour l'ensemble)	25 000 € / 3
toutes	Prestation « déploiement du compostage collectif – 500 € par site »	50 000 € / 3
2018	Frais de bouche – rencontre des composteurs	200 €
2019 et 2020	Frais de bouche – rencontre des composteurs	600 €
2018 et 2019	Formations de guides-composteurs	2000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)		
	Nombre de composteurs installés	Nombre de ménages pratiquant le compostage
2018	33	300
2019	34 supplémentaires	400 supplémentaires
2020	33 supplémentaires	300 supplémentaires

Nouveau programme d'économie circulaire

Proposer un service de broyage

6

Référent interne : Nom du référent

Situation au 31 déc. 2017		Les déchets verts apportés en déchèterie représentent près de 7000 tonnes par an. Des habitants (souvent âgés) demandent à bénéficier de solutions pour évacuer les déchets verts de leur jardin.					
Enjeux de l'action		Réduire les déchets verts à traiter après la déchèterie. Permettre aux habitants de disposer de solutions de broyage des déchets verts.			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	5	2	2
				Responsable déchèterie (n jours)	5	5	2
				Agents en charge du broyage	3	250	250
				Secrétariat réservation broyage	1	5	5
				Dépenses	28000	3000	3000
Public-cible	Habitants d'Albi, avec jardin	Partenaire 1	XX (n jours)				
			€ versés par la collectivité				
Public-cible pilote		Partenaire 2	XX (n jours)				
			€ versés par la collectivité				
Modalités de l'action	2018	En 2018 : - Formation des agents impliqués - Organisation de la déchèterie pour séparer les deux flux - Outils de communication (explication des solutions proposées par la collectivité) à distribuer aux habitants (à intégrer au plan de communication) – très important - Acquisition du broyeur					
	2019	Par exemple, trois solutions complémentaires sont envisagées : - A partir du premier janvier 2019, broyage des déchets verts en déchèterie, 2 demi-journées par semaine (à deux agents). Dans une déchèterie du territoire, en bas de quai, après mise en place du tri des végétaux en deux flux : tontes et tailles de haie, et mise à disposition du broyat en sacs réutilisables pour les habitants (objectif : broyer 7000 m3 / 1000 tonnes à l'année). - A partir du premier janvier 2019, broyage chez l'habitant, 150 jours par an, gratuit et sur inscription, avec priorité aux habitants qui se regroupent pour solliciter les interventions => objectif : broyer 10 m3 par jour d'intervention, soit 1500 m3 (ou 215 tonnes) à l'année - opérations de proximité à l'échelle du village ou des quartiers.					
	2020	En parallèle, communication de l'Agglo pour inciter au moindre recours à la déchèterie (mulching et au broyage chez soi), intégrée dans le plan de communication					

Détails des dépenses envisagées			
Année	Type de dépense		Montant
2018	Organisation des deux flux en déchèteries, panneaux explicatifs		2000 €
2018	Formation de 3 agents au broyage-compostage		750 €
2018	Acquisition du broyeur (broyeur mobile)		25 000 €
2019 et 2020	Déplacement sur site (4500 kms par an)		2500 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Volume de végétaux broyés en déchèterie		Volume de végétaux broyés chez l'habitant
2018		2018	
2019	3500 m³	2019	1000 m³
2020	7000 m³ (1000 tonnes)	2020	1500 m³ (215 tonnes)

Nouveau programme d'économie circulaire

Etudier la collecte séparée et la valorisation des biodéchets

7

Réfèrent interne : Adiouma Sow

Situation au 31 déc. 2017		Le diagnostic réalisé au cours de l'étude de préfiguration a permis d'identifier les principaux producteurs de biodéchets du territoire, et de mettre en lumière la forte présence probable de biodéchets dans les OMR. En outre, le territoire ne dispose pas de solution de valorisation des biodéchets alimentaires à moins d'une heure de route (méthaniseurs). Au moins un prestataire propose une solution de collecte des biodéchets auprès des gros producteurs sur le territoire.						
Enjeux de l'action		Etudier les modalités de collecte des biodéchets auprès des habitants, ainsi que les solutions de valorisation. Inclure les établissements gros producteurs de biodéchets dans l'étude.	Collectivité		2018	2019	2020	
					AC Not (n jours)	5		
					A Sow (n jours)	7		
Public-cible		Habitants, établissements (restaurants, établissements sanitaires et sociaux...) producteurs de biodéchets	Partenaire 1	Dépenses	20000			
				XX (n jours)				
Public-cible pilote			Partenaire 2	€ versés par la collectivité				
				XX (n jours)				
Modalités de l'action	2018	Concertation sur le cahier des charges de l'appel d'offre au 1 ^{er} trimestre 2018, en association le groupe de travail biodéchets. Finalisation et publication de l'appel d'offre (+ sollicitation de l'aide de l'ADEME) au 2 ^{ème} trimestre 2018. Réalisation de l'étude au 2 ^{ème} semestre 2018. L'étude portera sur les modalités de collecte auprès des habitants et des producteurs professionnels de biodéchets, pour affiner l'évaluation du gisement des biodéchets d'une part, et envisager différents scénarios de collecte (périmètre, initiative privée ou publique...). En parallèle, l'étude portera sur les solutions de valorisation susceptibles d'être déployées sur le territoire et/ou à proximité (méthanisation, plateforme de compostage). Elle inclura une évaluation du coût financier des différents scénarios envisagés, pour la collectivité (équipement en bacs, coût des collectes en monoflux ou en bi-flux, construction d'un outil de valorisation, évaluation et modalité de répercussion des coûts sur les usagers (notamment professionnels)). <i>NB : La mise en œuvre de la collecte des biodéchets est souhaitée pour 2020.</i>						
	2019							
	2020							
Détails des dépenses envisagées								
Année		Type de dépense					Montant	
2018		Mission d'étude « collecte et valorisation des biodéchets »					20 000	
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)								
		Concertation réalisée sur le cahier des charges de l'étude			Etude réalisée			
2018		fait		2018	fait			
2019				2019				
2020				2020				

Nouveau programme d'économie circulaire

Réduire les imprimés non-sollicités

8

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017 L'agglomération diffuse l'autocollant stop-pub. Le taux d'équipement des boîtes aux lettres n'est pas connu. A ce stade, il est estimé à environ 10% (estimation nationale 2014 : 9%).

Enjeux de l'action	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités. Faire apposer l'autocollant stop-pub à 5000 nouveaux foyers (15% des foyers)			2018	2019	2020
		Collectivité	AC Not (n jours)	10	3	3
			Agent 1 (n jours)	20	50	100
			Dépenses (€)	3500		
Public-cible	Ménages, en particulier en habitat collectif	Partenaire 1	XX (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote	16 zones test au total	Partenaire 2	XX (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Evaluation de l'usage de l'autocollant stop-pub (300 boîtes aux lettres comptées, réparties sur 3 zones différentes de l'agglomération). Prise de contact avec les diffuseurs d'imprimés non sollicités (ADREXO et La Poste) et demande de respect de l'autocollant stop-pub, et d'échange sur le décompte des boîtes aux lettres équipées d'autocollants.. Commande de cartons-distributeurs des autocollants stop-pub Identification de 50 points de diffusion sur l'agglomération : mairies, médiathèque, autres salles municipales. Elaboration d'un argumentaire en faveur de l'autocollant stop-pub Distribution de l'autocollant stop-pub systématique dans le journal de l'agglomération, assorti d'un article invitant à l'usage du stop-pub. Distribution du stop-pub en porte à porte sur une zone test (10 jours de porte à porte – 500 foyers touchés). Décompte des boîtes aux lettres avant et 10 jours après. Inscription de la sensibilisation à l'autocollant stop-pub dans le plan de communication. Prise de contact avec les bailleurs sociaux pour distribuer l'autocollant stop-pub auprès de leurs locataires et organiser des temps de rencontre / sensibilisation sur le sujet. Les conseils de quartier constituent aussi une possible opportunité de lien avec les habitants, qui sera envisagée pour une diffusion de l'autocollant Stop-pub.				
	2019	Distribution de l'autocollant stop-pub en porte à porte sur 5 zones (50 jours de porte à porte – 2500 foyers touchés).				
	2020	Distribution de l'autocollant stop-pub en porte à porte dans 10 zones (100 jours de porte à porte – 5 à 6000 foyers touchés). Choix de 10 zones (5 concernées par l'expérimentation et 5 non concernées), et comptage des autocollants stop-pub sur 100 boîtes aux lettres				

Détails des dépenses envisagées			
Année	Type de dépense		Montant
2018	Elaboration et fabrication de 50 cartons distributeurs de stop-pub		500 €
2018	Impression de 30000 autocollants stop-pub		3000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Taux de boîte aux lettres équipées de l'autocollant stop-pub sur 5 zones non accompagnées		Taux de boîtes aux lettres équipées de l'autocollant stop-pub sur 5 zones accompagnées
2018		2018	
2019		2019	
2020	25%	2020	45%

Nouveau programme d'économie circulaire

Distribuer la carafe l'Abligeoise

9

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au
31 déc. 2017

-

		Engager une action emblématique du programme d'économie circulaire qui cumule : - Ancrage local (VOA) - Recyclage (VOA) - Prévention (eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille)			2018	2019	2020
Enjeux de l'action			Collectivité	AC Not (n jours)	5		
				XX (n jours)			
				Dépenses	20000		
Public-cible	Tous les habitants d'Albi	Partenaire 1	XX (n jours)				
			€ versés par la collectivité				
Public-cible pilote		Partenaire 2	XX (n jours)				
			€ versés par la collectivité				
Modalités de l'action	2018	Création, réalisation et distribution de la carafe. La carafe pourra être retirée en mairie et au siège de l'Agglomération (sur présentation d'un bon distribué avec le journal de l'Agglomération ou avec la facture TEOM ?). Elle pourra être présentée lors des opérations de porte à porte, et sur les stands. Au moment du passage pour récupérer la carafe, les habitants pourront être sensibilisés au compostage et/ou à l'autocollant stop-pub.					
	2019	Poursuite de la distribution de la carafe					
	2020	Poursuite de la distribution de la carafe					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
2018		Création et fabrication de 20 000 carafes l'Albigeoise					20 000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
		Nombre de carafes distribuées			Indicateur 2		
2018		10 000		2018			
2019				2019			
2020				2020			

Nouveau programme d'économie circulaire

Sensibiliser les scolaires

10

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		La collectivité propose des interventions aux écoles, si elles le sollicitent. Aucune intervention n'a eu lieu en 2017.					
Enjeux de l'action		Sensibiliser les enfants de primaire au tri et à la prévention des déchets			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	5		
				Ambassadeur s (n jours)	5	10	10
		Dépenses		13500	11000	11000	
Public-cible		Animateurs du temps périscolaires Enseignants Elèves de primaires	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote			Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Un prestataire spécialisé dans l'éducation à l'environnement (ex : CPIE) sera mandaté pour organiser, en début d'année scolaire 2018-2019, puis chaque année qui suivra deux demi-journées de formation des animateurs du temps périscolaires sur la sensibilisation des enfants aux enjeux « prévention et valorisation des déchets », en deux demi-journées. L'agglomération acquerra 5 kits de sensibilisation qu'elle mettra à disposition des animateurs péri-scolaires et qu'ils pourront réserver Les 16 mairies du territoire seront invitées à envoyer leurs animateurs péri-scolaires à ces formations proposées par l'agglomération. En parallèle, la collectivité fera appel à un prestataire (ex : CPIE) qui prendra contact avec les écoles du territoire pour leur proposer un accompagnement à la mise en place d'action de tri et de valorisation des déchets. Chaque année, le CPIE disposera d'un budget de 10 000 € pour accompagner 6 écoles (6 jours de travail par école). Plusieurs agents de la collectivité monteront en compétence sur les outils pédagogiques de l'éducation à l'environnement pour un déploiement interne par la suite.					
	2019						
	2020						
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense				Montant annuel	
toutes		Prestation d'accompagnement de 10 écoles				10 000 €	
toutes		Préparation et animation des deux demi-journées de formation pour le personnel d'encadrement péri-scolaire en début d'année				1 000 €	
2018		Achat de 5 kits de sensibilisation				2 500€	
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
		Nombre d'animateurs en			Nombre d'écoles accompagnées		
		périscolaires formés					
2018		20		2018	10		
2019		20 supplémentaires		2019	10 supplémentaires		
2020		20 supplémentaires		2020	10 supplémentaires		

Nouveau programme d'économie circulaire

Organiser des temps forts en direction des habitants

11

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017 Pas d'action de ce type menée, mais une forte mobilisation citoyenne autour des enjeux alimentaires observée sur le territoire, et présence de l'association Zero Waste.

Enjeux de l'action		Sensibiliser la population du territoire aux gestes de prévention des déchets Montrer que ces gestes sont « faciles » à mettre en œuvre et produisent des résultats.			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	15	30	15
				Ambassadeur (n jours)	5	10	10
				Dépenses		9500	2000
Public-cible		Habitants du territoire	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		10 à 100 familles impliquées dans l'opération « Familles zéro déchets »	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Candidature de l'agglomération à l'accueil de la fête de la récup' organisée par le Conseil Départemental. Prise de contact avec l'association Zéro Waste pour envisager les conditions de réalisation d'une telle opération.					
	2019	Au 1er trimestre, préparation du projet et recrutement des familles témoins Au 2nd trimestre, réalisation de l'action (Cf. boîte à outil de l'ADEME sur le sujet) + partenariat presse pour le suivi des familles – organisation de temps collectif d'échange, d'abord entre familles, puis avec d'autres acteurs Au 3ème et 4ème trimestre : communication presse sur le suivi des gestes au sein des familles. Coordination des actions de l'agglomération dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets et organisation d'un temps fort.					
	2020	2 réunions associant les familles et élargie au grand public pour partager le retour d'expérience et les suites de la démarche. Identification de gestes à expérimenter, impliquant les familles et pour lesquelles l'Agglomération attend un retour d'expérience et/ou de la communication. Une action similaire sur des thématiques complémentaires (ex : énergie) pourrait être organisée une année sur deux par l'agglomération dans le cadre d'autres programmes globaux. Coordination des actions de l'agglomération dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets et organisation d'un temps fort.					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense				Montant / an	
2019		Support de communication, achats de balances le cas échéant, frais de bouche				2500 €	
2019		Appui à l'animation de la démarche				5000 €	
2019 et 2020		Coordination de la SERD, en lien avec les associations du territoire (notamment ZW)				2000 €	

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Nombre d'opérations réalisées		Nombre d'articles parus dans la PQR
2018	1	2018	-
2019	2	2019	15
2020	2	2020	4

Nouveau programme d'économie circulaire

Sensibiliser les adultes du territoire lors des évènements

12

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		La collectivité n'est pas présente pour parler Déchets lors des évènements sur le territoire				
Enjeux de l'action	Sensibiliser les usagers au tri et à la prévention Améliorer les gestes de tri Diffuser les gestes de prévention des déchets Contribuer aux bonnes relations entre la collectivité et les usagers			2018	2019	2020
		Collectivité	AC Not (n jours)	5	2	2
			Ambassadeurs (n jours)	15	20	20
			Dépenses (en €)	6000		
Public-cible	Habitants du territoire	Partenaire 1	XX (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote	-	Partenaire 2	XX (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Identifier les principaux évènements du territoire sur lesquels positionner des stands de la collectivité pour parler Déchets Discuter en interne à la collectivité le fait d'avoir un stand mutualisé « relations à l'utilisateur » ou d'avoir un stand uniquement ciblé « déchets » Faire réaliser un stand (ou uniquement des kakemono le cas échéant) « Déchets et Economie Circulaire » que la collectivité pourra utiliser au cours des trois ans. Créer des animations / jeux, quizz, défis pour animer et faire vivre ces stands Assurer 10 journées de présence lors des principaux évènements du territoire.				
	2019	Assurer 15 journées de présence lors des principaux évènements du territoire.				
	2020	Assurer 15 journées de présence lors des principaux évènements du territoire.				
Détails des dépenses envisagées						
Année	Type de dépense					Montant
2018	Réalisation d'un stand Déchets et/ou kakémonos					6000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'évènement au cours desquels la collectivité est présente		Suivi du nombre de contacts lors de ces évènements			
2018	10	2018	Fait			
2019	20	2019	Fait			
2020	20	2020	Fait			

Nouveau programme d'économie circulaire

Etude de la tarification incitative

13

Réfèrent interne : Adiouma Sow

Situation au 31 déc. 2017		La tarification déchets est une TEOM.							
Enjeux de l'action		Faire émerger le sujet de la tarification incitative auprès des élus Etudier les conditions possibles pour la mise en œuvre d'une tarification incitative, à l'horizon 2022		Collectivité		2018	2019	2020	
						AC Not (n jours)	1	5	
						A Sow (n jours)	3	5	
Public-cible		Usagers du service Déchets, non soumis à la redevance spéciale		Partenaire 1		Dépenses		30000	
Public-cible pilote		-		Partenaire 2		XX (n jours)			
						€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018								
	2019	Au 1er trimestre, sollicitation de l'ADEME pour un soutien à la réalisation de l'étude et publication de l'appel d'offre Mobilisation d'un comité de pilotage de l'étude Réalisation de l'étude (étude de faisabilité) Présentation de l'étude aux élus							
	2020								
Détails des dépenses envisagées									
Année		Type de dépense						Montant	
2019		Mission d'étude de faisabilité de la tarification incitative						30000	
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)									
		Etude réalisée				Présentation des résultats au comité de pilotage, et mise en débat			
2018					2018				
2019		Fait			2019	fait			
2020					2020				

Nouveau programme d'économie circulaire

Accompagner 15 Ets de rest. col. – Prév. et val. biodéchets

14

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Le territoire compte de nombreux établissements de restauration collective (établissements de santé, EHPAD, universités, lycées, collèges, écoles primaires...)					
Enjeux de l'action		Réduire les quantités de biodéchets collectées dans les DMA Permettre aux gros producteurs de biodéchets du territoire de respecter l'obligation réglementaire de tri et valorisation des biodéchets.			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	5	3	3
				Ambassadeur (n jours)		5	35
			Dépenses	10000	10000		
Public-cible		Etablissements de santé, EHPAD, lycées, collèges, écoles primaires	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		Fondation Bon Sauveur, lycée Fonlabour, Ecole des Mines, cuisine centrale d'Albi, école de Saliès	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Un prestataire interviendra les deux premières années, puis le relais sera pris par la collectivité. Un ou plusieurs ambassadeurs seront formés au compostage (maître composteur) et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. La collectivité envoie un courrier à tous les établissements de restauration collective pour leur présenter sa démarche d'accompagnement, et les inviter à rejoindre cette démarche. Elle complète cet envoi d'une prise de contact téléphonique et d'une visite dans les établissements, afin d'établir dès 2018 la liste des 15 établissements qui seront accompagnés sur les 3 ans. L'accompagnement consiste ensuite à : - Mobiliser une équipe-projet au sein de l'établissement - Former cette équipe aux enjeux biodéchets - Estimer les quantités de biodéchets produites - Décider avec l'équipe-projet d'un plan d'action - Accompagner l'établissement dans l'identification d'une solution de valorisation des biodéchets - Veiller à la mise en œuvre des actions de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage) et valorisation (alimentation animale, méthanisation...) - Etablir le bilan de l'action Chaque établissement bénéficie ainsi de 6 jours (12 demi-journées, dont 8 sur place) d'accompagnement					
	2019						
	2020						
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
2018 et 2019		prestataire					10000
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
	Nombre d'établissements accompagnés			Tonnage de biodéchets détournés des OMR (cumulé)			
2018	5		2018	70			
2019	10		2019	120			
2020	15		2020	150			

Nouveau programme d'économie circulaire

Réduire les invendus alimentaires de la distribution

15

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Le territoire compte de nombreux magasins alimentaires. Les grandes surfaces peuvent assez facilement donner leurs invendus alimentaires aux associations caritatives. Les plus petites sont confrontées à de plus faibles volumes, qu'il est plus difficile de faire récupérer.					
Enjeux de l'action		Accompagner les professionnels de la distribution alimentaire vers la lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers le don. Mutualiser les collectes alimentaires réalisées par les associations caritatives.	Collectivité		2018	2019	2020
					5	1	3
						15	3
Public-cible		Magasins alimentaires, moyennes et petites surfaces en priorité	Service commerce de la ville de l'Albi	XX (n jours)	A définir	A définir	A définir
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		Intermarché le Sequestre-Albi	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Prise de contact et rencontre de la banque alimentaire et des autres associations caritatives, récupérant des denrées alimentaires sur le territoire de l'Albigeois. Prise de contact avec l'association Phénix. Collaboration avec l'Intermarché vers l'identification de solutions complémentaires de lutte contre le gaspillage alimentaire, et de valorisation des biodéchets.					
	2019	En partenariat avec le service « commerce » de la ville d'Albi, démarchage de l'ensemble des supérettes du territoire, organisation d'une rencontre « lutte contre le gaspillage alimentaire ». Accompagnement des supérettes intéressées (objectif 5 supérettes). Accompagnement au montage d'une solution mutualisée par ces acteurs.					
	2020	Bilan de l'action réalisée en 2019. Proposition d'accompagnement de nouveaux commerces intéressés et donc susceptibles d'être accompagnés.					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
		Nombre de nouveaux magasins détournant les invendus alimentaires			Rédaction du bilan de l'action		
2018				2018	-		
2019		5		2019	-		
2020		-		2020	fait		

Nouveau programme d'économie circulaire

Aller vers des plateformes d'échange de mat. de construc.

16

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Sur le territoire, l'entreprise Benezech propose une solution de recyclage du béton (concassage) et dispose d'une plateforme pour les matériaux. Mais ces solutions sont peu utilisées. La FFB et l'entreprise Benezech ont suggéré la pertinence d'avoir des plateformes de matériaux de 2 ^{nde} main aux 4 points cardinaux du territoire, pour favoriser le recours à ces solutions par les professionnels.					
Enjeux de l'action		Limiter l'enfouissement des déchets inertes. Favoriser le réemploi des matériaux de construction (bâtiment et TP) Proposer aux professionnels du BTP des solutions opérationnelles.			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	3	10	5
				XX (n jours)			
Public-cible		Entreprises de BTP (et surtout TP) du territoire de l'Albigeois	Partenaire 1	Dépenses			
				XX (n jours)			
Public-cible pilote		-	Partenaire 2	€ versés par la collectivité			
				XX (n jours)			
Modalités de l'action	2018	Etudier la pertinence de développement de plateforme de matériaux sur le territoire (rencontres Ordeco, Ademe, Région, Département, FFB régionale, et retours d'expériences des collectivités ayant mis en place ce type de plateforme...) et mesurer les attentes des acteurs, en réunissant la FFB, la CAPEB, et plusieurs entreprises de TP du territoire, dont Benezech. Réunion 1 : partager le bilan Réunion 2 : fixer des objectifs pour les deux ans à venir, et rédiger un plan d'action incluant, si la pertinence est confirmée, quelques plateformes de matériaux de 2 ^{nde} main sur le territoire.					
	2019	Mettre en œuvre le plan d'action					
	2020	Finaliser la mise en œuvre du plan d'action Etablir un premier bilan de l'utilisation des plateformes de matériaux					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
2019		Potentielle acquisition et aménagement de terrain (pour les plates-formes d'échange)					?
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
		Nombre de réunions organisées			Nombre de participants aux réunions		
2018		2		2018	8		
2019				2019			
2020				2020			

Nouveau programme d'économie circulaire

Encourager la démarche Chantiers propres et réemploi

17

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017	L'atelier organisé le 14 novembre a montré l'intérêt des acteurs (professionnels, donneurs d'ordre publics, bailleurs sociaux) pour les chantiers propres et la démarche de réemploi dans le secteur du BTP. Plusieurs acteurs se sont déclarés prêts à engager des actions dans ce domaine.				
Enjeux de l'action	Entretenir la dynamique des acteurs en faveur du développement des chantiers propres. Amplifier le nombre de chantiers inscrits dans une démarche « chantiers propres »		2018	2019	2020
		Collectivité	AC Not (n jours)	5	5
			Frédérique Olivier (n jours)	5	5
			B. Krohl (n jours)	2	2
			C. Sieys (n jours)	5	5
			Dépenses	2000	
Public-cible	Participants à l'atelier du 14 novembre 2017 Autres bailleurs sociaux du territoire, CAPEB, entreprises de BTP, promoteurs immobiliers	CCI, CMA, CAPEB, FFB, Néolia, Thémelia, Ville d'Albi...	XX (n jours)	Participation aux réunions du groupe de travail et mise en œuvre des engagements pris au sein du groupe de travail	
Public-cible pilote	(NB : 2 chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique ont été identifiés : centre technique Lebon et extension de l'hôtel d'entreprises)		€ versés par la collectivité		
Modalités de l'action	2018		XX (n jours)		
	2019		€ versés par la collectivité		
	2020				

Détails des dépenses envisagées			
Année	Type de dépense		Montant
2018	Accompagnement à un chantier propre		2000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Nombre de chantiers du territoire incluant des aspects de réemploi		Nombre de chantiers du territoire inscrits dans une démarche « chantiers propres »
2018	0	2018	1
2019	1	2019	2
2020	1	2020	3

Nouveau programme d'économie circulaire

Accompagner 120 entreprises vers le tri et la prévention

18

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Les entreprises ne sont pas accompagnées vers le tri et la prévention					
Enjeux de l'action		Accompagner la mise en place de la redevance spéciale Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises Porter à la connaissance des entreprises leurs obligations réglementaires en matière de déchets, notamment le décret 5 flux			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	10	10	10
				Ambassadeur (n jours)	70	70	70
				Dépenses			
Public-cible		Les entreprises du territoire	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		La priorité des prises de contact par la collectivité sera donnée aux entreprises de plus de 50, puis plus de 20 salariés.	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Recensement des solutions de collecte et de traitement des déchets Création d'un annuaire (cartographie des acteurs et des solutions) pour la collecte et le traitement des déchets d'activité économique. Sur son site Internet (page dédiée aux entreprises), via la CCI et la CMA, et par lettre à l'ensemble des établissements de plus de 50 salariés, la collectivité communiquera conjointement sur le projet d'évolution de la tarification déchets et sur son offre d'accompagnement des entreprises vers le tri et la prévention. L'objectif est d'accompagner 40 établissements vers le tri et la prévention. L'accompagnement se déroule en 3 étapes : - Une visite de deux heures - La rédaction d'une liste de préconisation pour la mise en en place d'actions de tri et de prévention et son envoi à l'établissement (option : Sensibilisation / formation des salariés de l'entreprise) - Une nouvelle visite deux mois plus tard pour discuter de la mise en œuvre des actions, et des conséquences sur la nature, le nombre et le volume des bacs déchets mis à disposition Il est par ailleurs proposé aux entreprises qui souhaitent aller plus loin de rejoindre la démarche « TPE-PME gagnantes à tous les coûts » réalisée par la CCI et potentiellement par la CMA, et en fonction de leurs concrétisation sur le territoire, pour les restaurateurs la démarche REGALAC (CCI) et pour les artisans la démarche Eco-Défis (CMA).					
	2019	La collectivité accompagnera 40 nouveaux établissements.					
	2020	La collectivité accompagnera 40 nouveaux établissements.					
	Détails des dépenses envisagées						
Année		Type de dépense					Montant

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Nombre d'entreprises accompagnées		Nombre d'entreprises engagées dans la démarche TPE-PME gagnantes à tous les coûts (à discuter avec CCI)
2018	40	2018	10
2019	40 supplémentaires	2019	10 supplémentaires
2020	40 supplémentaires	2020	10 supplémentaires

Nouveau programme d'économie circulaire

Mobiliser les entreprises vers l'EIT

19

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Les acteurs rencontrés sont peu sensibles à l'idée des synergies inter-entreprises. Ils demandent d'abord de pouvoir mieux se connaître.				
Enjeux de l'action	Favoriser les échanges entre entreprises Réduire les déplacements (émissions de GES) et les gaspillages de matière Soutenir l'économie locale Contribuer à l'ancrage local des entreprises du territoire			2017	2018	2019
		Collectivité	AC Not (n jours)	25	25	25
			Ambassadeur (n jour)	15	15	15
			A. Caria	5	5	5
			Autres agents de la collectivité (bourse d'échange)		8	8
			Dépenses	1000	1000	1000
Public-cible	L'ensemble des entreprises du territoire	CCI	n jours poru le projet	?	?	?
			€ versés par la collectivité	?	?	?
Public-cible pilote	Ciblage prioritaire sur les entreprises de plus de 20 salariés	Partenaire 2	ETP pour le projet			
			€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Le cas échéant, mise à jour des documents de communication correspondant L'objectif est de rencontrer 40 entreprises par an pour leur proposer un diagnostic EIT. La collectivité souhaite mener cette action en partenariat avec la CCI. Trois options : - Option A : la CCI est en mesure de réaliser tout ou partie de l'opération de diagnostic en entreprise. - Option B1 : la collectivité réalise les diagnostics EIT (après formation et montée en compétence interne). Partenariat avec la CCI, et prévoit .de mobiliser au total une centaine de jours de travail sur cette action. - Option B2 : la collectivité fait appel à un bureau d'étude pour réaliser la moitié des diagnostics et se faire accompagner dans la démarche La collectivité organise deux temps de rencontre entre entreprises sur le sujet « synergies » (Cf. fiche-action 20)				
	2019	Réaliser l'identification des flux dans 40 autres entreprises du territoire. Assurer une rencontre de suivi avec chacune des entreprises diagnostiquées en 2018. Poursuivre le remplissage de l'outil numérique Organiser et animer une bourse d'échanges inter-entreprises, en lien avec la CCI. Assurer le secrétariat de la bourse d'échange et le suivi des synergies				
	2020	Idem 2019 + bilan (synergies identifiées, argent économisé par les entreprises)				

Détails des dépenses envisagées			
Année	Type de dépense		Montant
Toutes	Acquisition / location outil numérique pour les 3 ans du programme		?
Toutes	Option A : soutien à l'action de la CCI		10 000 €
Toutes	Option B2 : Appui ou accompagnement par un BE extérieur		20 000 €
Toutes	Frais liés aux rencontres entre acteurs		1000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)			
	Nombre de diagnostics réalisés		Nombre de synergies nouvelles créées
2018	40	2018	2
2019	40 supplémentaires	2019	5
2020	40 supplémentaires	2020	3

Nouveau programme d'économie circulaire

Organiser des temps d'échange thématiques entre entreprises

20

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Le Service Développement Economique organise régulièrement deux formules de rencontre collectivité avec les chefs d'entreprises : petits déjeuners et soirées thématiques					
Enjeux de l'action		Sensibiliser les chefs d'entreprises aux enjeux de l'économie circulaire Communiquer sur le décret 5 flux Mettre en valeur des entreprises du territoire engagées dans des bonnes pratiques d'économie circulaire Identifier des entreprises potentiellement intéressées par un accompagnement			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	4	4	4
				A. Caria (n jours)	2	2	2
				Dépenses	1500	1500	1500
Public-cible		Chefs d'entreprises présents sur le territoire de l'Agglomération	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		-	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	En lien avec le service Développement Economique : Organiser deux temps de rencontre pour aborder des thèmes de l'économie circulaire. En 2018 : synergies inter-entreprises.					
	2019	En lien avec le service Développement Economique : Organiser deux temps de rencontre pour aborder des thèmes de l'économie circulaire. En 2019 : optimisation des flux déchets et écoconception.					
	2020	En lien avec le service Développement Economique : Organiser deux temps de rencontre pour aborder des thèmes de l'économie circulaire. En 2020 : économie de la fonctionnalité et approvisionnement durable.					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
Chaque année		Frais de bouche et d'organisation					750 €
Chaque année		Intervenant					750 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
		Nombre de temps d'échange organisés			Nombre total annuel de participants aux temps d'échange		
2018		2		2018	25		
2019		2		2019	25		
2020		2		2020	25		

Nouveau programme d'économie circulaire

Diffuser de l'information par les outils de com. de la collectivité

21

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au
31 déc. 2017

La collectivité ne dispose pas d'outil d'information spécifique pour les entreprises concernant les déchets, mais le service de développement économique diffuse une newsletter à destination des entreprises, et administre le site Internet de la technopole Albi-Innoprod.

Enjeux de l'action		Informers les chefs d'entreprises sur les obligations et solutions en matière de déchets et d'économie circulaire Communiquer sur le décret 5 flux			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	5	3	3
				chargée de com. (n jours)	3	3	3
				Dépenses			
Public-cible		Chefs d'entreprise	CCI	XX (n jours)	1	1	1
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		-	CMA	XX (n jours)	1	1	1
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	En lien étroit avec le service de Développement Economique : - Recueil de l'information disponible sur les solutions « déchets » pour les entreprises et les propositions d'accompagnement de la collectivité, en lien avec la CCI et la CMA. - Création d'une page Internet Economie Circulaire sur le site internet de la Collectivité (en lien avec les pages « Déchets » et « Développement Economique »), et mise à disposition des informations recueillies. - Elaboration et diffusion d'un flyer lors des évènements organisés par le service Développement Economique.					
	2019	Publication de 3 reportages sur « entreprises et l'économie Circulaire » dans le journal le Grand A. et dans la newsletter Eco.					
	2020	Publication de 2 reportage sur « entreprises et économie circulaire » dans le journal le Grand A et dans la newsletter Eco.					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
	Mise en ligne d'une page Internet Economie Circulaire et Entreprises			Nombre d'articles « Entreprises et économie circulaire » publiés dans le Grand A			
2018	Fait		2018	-			
2019	-		2019	3			
2020	-		2020	2			

Nouveau programme d'économie circulaire

Les entreprises-témoins
stratégie presse

-

22

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Pas de valorisation des entreprises engagées dans des actions d'économie circulaire				
Enjeux de l'action	Valoriser les bonnes pratiques en entreprises Donner envie aux autres entreprises de s'engager dans des actions d'économie circulaire			2018	2019	2020
		Collectivité	AC Not (n jours)	4	4	4
			chargée de com (n jours)	2	2	2
			Dépenses			
Public-cible	Chefs d'entreprise, salariés d'entreprises	CCI	XX (n jours)	2	2	2
			€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote	-	CMA	XX (n jours)	2	2	2
			€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	En lien étroit avec le service Développement Economique : • Identifier, en lien avec la CMA et la CCI, deux entreprises réalisant des actions d'économie circulaire. • Organiser une visite des élus dans ces entreprises, assortie d'une conférence de presse, au 2ème trimestre pour le première entreprise, au 4ème trimestre pour la 2ème entreprise. • Envisager la possibilité de remettre à l'entreprise un document de reconnaissance : « Entreprise partenaire de l'Agglomération pour développer l'Economie circulaire. • Envisager publication dans Touléco-Tarn				
	2019	idem				
	2020	idem				
Détails des dépenses envisagées						
Année	Type de dépense					Montant
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de conférences de presse organisées			Nombre d'articles parus dans la presse quotidienne régionale		
2018	2		2018	4		
2019	2		2019	4		
2020	2		2020	4		

Nouveau programme d'économie circulaire

Etudier puis instaurer la redevance spéciale

23

Référent interne : Adiouma Sow

Situation au 31 déc. 2017		Seule une TEOM est appliquée sur le territoire						
Enjeux de l'action		Aller vers un financement plus juste et plus incitatif (donc plus efficace) Inciter les entreprises à réduire leurs déchets, valoriser leurs déchets et se tourner vers les actions d'économie circulaire	Collectivité		2018	2019	2020	
					AC Not (n jours)	10	2	
					A. Sow (n jours)	10	2	
		Ambassadeur (chargé du décompte des bacs)			30			
Public-cible		Entreprises du territoire (périmètre précis à définir)			secrétariat facturation (n jours)		10	10
			Dépenses (€)	20000				
Modalités de l'action	2018	Au 1er trimestre, engager l'étude en vue de l'instauration de la RS : - Identification des bacs réalisée en interne (dès les premiers mois de 2018) - Elaboration du fichier des redevables : en externe - Scénarios financiers : en externe - Choix du logiciel de facturation Choix du périmètre des professionnels soumis à la RS En juin ou au plus tard septembre 2018, délibération des élus, et mise à jour du règlement de collecte. Au 2 nd semestre : - organisation du processus de facturation des entreprises (articulation à trouver avec la facturation pro en déchèterie) - information des entreprises sur le nouveau mode de financement du service déchets - prise de rdv avec les entreprises intéressées pour faire diminuer leur nombre de bacs.						
	2019	Au 1er janvier, instauration de la redevance spéciale - 1^{ère} facturation à prévoir par exemple en avril - 2^{ème} facturation à prévoir par exemple en octobre Accompagnement des entreprises intéressées à la réduction et à la valorisation (Cf. <i>supra</i>).						
	2020	Idem 2019						
Détails des dépenses envisagées								
Année		Type de dépense					Montant	
2018		Mission de préparation de l'instauration de la RS (bureau d'étude)					20 000 €	
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)								
	Réalisation de l'étude de RS			Instauration de la RS				
2017	fait		2018	-				
2018	-		2019	fait				
2019	-		2020	-				

Nouveau programme d'économie circulaire

Enjeux environnementaux dans les marchés publics

24

Réfèrent interne : Anne-Claire Not/Frédérique Olivier

Situation au 31 déc. 2017		40% des marchés de travaux et 45% des marchés de fournitures intègrent des critères ou clauses sociales ou environnementales.							
Enjeux de l'action		Amplifier l'intégration des enjeux de l'économie circulaire dans les marchés publics Eco-exemplarité de l'Agglomération					2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	2	2	2		
				Frédérique Olivier (n jours)	8	5	3		
				Dépenses					
Public-cible		Acheteurs de l'agglomération (NB : F. Olivier est Directrice des affaires générales, juridiques, assurances et marchés publics)	Partenaire 1	XX (n jours)					
				€ versés par la collectivité					
Modalités de l'action	2018	Réactualisation de la cartographie des achats de la collectivité Organisation d'une formation interne du service Achats et des acheteurs de la collectivité Constitution d'un réseau d'acheteurs de l'Agglomération. Porté à connaissance des exigences de l'Agglo. lors du RDV annuel de l'investissement public							
	2019	Organisation d'une 2 ^{eme} session de formation interne pour les membres du réseau et les agents ayant vocation à l'intégrer. Porté à connaissance des exigences de l'Agglo. lors du RDV annuel de l'investissement public Rédaction d'un bilan intermédiaire							
	2020	Rédaction du bilan de l'action.							
Détails des dépenses envisagées									
Année		Type de dépense							Montant
Objectifs et indicateurs de résultats									
	Performance environnementale, Efficacité énergétique, réduction impact climatique			Recyclabilité, réparabilité			Coût cycle de vie		
	Travaux	Fournit.	Services	Travaux	Fournit.	Services	Travaux	Fournit.	Services
2017	40%	45%	0	0	0	0	0	0	0
2018									
2019									
2020	60%	70%	50%	20%	30%	0	0	20%	0

Nouveau programme d'économie circulaire

Eco-exemplarité : Réduire la vaisselle jetable

25

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017 Le service déchets utilise des tasses lavables pour les réunions. Aucune action n'a été entreprise dans les autres services dans ce domaine.

Enjeux de l'action	Eco-exemplarité de la collectivité			2018	2019	2020
		Collectivité	AC Not (n jours)	2	3	1
			Ambassadeur (n jours)		10	15
			Dépenses	1500	500	
Public-cible	Agents de l'Agglomération, puis des communes	Partenaire 1	XX (n jours)			
			€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote	Agents du service déchets	Partenaire 2	XX (n jours)			
			€ versés par la collectivité			

Modalités de l'action	2018	Au sein du service Déchets, suppression complète de la vaisselle jetable (et passage au durable) Acquisition d'un stock de gobelets et tasses durables aux couleurs de l'agglomération.
	2019	Identification des lieux d'utilisation de la vaisselle jetable au sein de l'Agglomération Vote des élus interdisant l'usage de la vaisselle jetable au sein de l'Agglomération Accompagnement du service « Communication-événementiel » pour veiller à retirer la vaisselle jetable des commandes « traiteurs » passées par l'Agglomération. Diffusion des tasses et gobelets aux couleurs de l'Agglomération dans les services. Rencontre avec toutes les communes de l'Agglomération pour identifier celles qui sont intéressées par un accompagnement de l'Agglomération pour arrêter la vaisselle jetable.
	2020	Identification de 5 communes intéressées par la démarche, et accompagnement de ces communes.

Détails des dépenses envisagées

Année	Type de dépense	Montant annuel
2018	Acquisition de tasses et gobelets aux couleurs de l'agglomération	1 000 €
2018 et 2019	Acquisition de lave-vaisselles	500 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Délibération interdisant l'usage de la vaisselle jetable par l'Agglomération		Nombre de communes accompagnées vers l'abandon de la vaisselle jetables
2018	-	2018	-
2019	Délibération prise	2019	-
2020	-	2020	5

Nouveau programme d'économie circulaire

Eco-exemplarité : Réduire et valoriser les déchets de l'administration

26

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017 Aucune action spécifique n'a été menée sur le sujet. Le tri du papier est en principe réalisé par les services de l'Agglomération et ceux des communes

Enjeux de l'action		Eco-exemplarité de la collectivité.		2018	2019	2020	
		Sensibilisation des agents	Collectivité	AC Not (n jours)	3	2	2
		Réduction des dépenses		Ambassadeur (n jours)	25	25	15
		Dépenses					
Public-cible		Agents de l'Agglomération Agents des communes de l'Agglomération	Commune de Saliès	agent (n jours)		3	
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		Agents du service déchets	Chacune des 5 communes	agent (n jours)			3
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Au sein du service Déchets : identification de la consommation de papier réalisée en 2017, identification des lieux de consommation de papier, fixation d'un objectif pour 2018, enfin, mise en œuvre d'une sensibilisation des agents (sujet abordé en réunion de service) à la réduction de la consommation de papier et aux bons gestes de tri. Déploiement du tri des papiers dans les services de l'Agglomération et redéploiement du tri sélectif.					
	2019	Identification de la consommation annuelle de papier de l'Agglomération en 2017 et 2018, (et si possible par service). Fixation d'un objectif de réduction de la consommation de papier (et si possible par services). Sensibilisation de l'ensemble des agents à l'atteinte de cet objectif et rappel des consignes de tri sélectif (passage d'un représentant du service Déchets dans l'ensemble des réunions de services – 29 services au total – et apposition d'affiches dans les lieux stratégiques. Mesure des résultats atteints par l'Agglomération.					
	2020	Accompagnement de 5 communes de l'Agglomération vers la réduction du papier et l'amélioration des leurs gestes de tri sélectif: identification des consommations, proposition de gestes, mesure des résultats.					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
	Nombre de services ou communes sensibilisés			Atteinte de l'objectif fixé			
2018	1		2018	Service déchet : oui			
2019	Tous les services de l'Agglo et 1 commune		2019	Agglo : oui			
2020	5 communes		2020	5 communes : oui			

Nouveau programme d'économie circulaire

Eco-exemplarité : Développer le compostage sur les sites administratifs

27

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Aucun des sites de l'agglomération ne pratique le compostage					
Enjeux de l'action		Exemplarité en matière de compostage Sensibilisation des agents au compostage			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	3	2	2
				Ambassadeur (n jours)	1	10	15
				Dépenses	100	200	200
Public-cible		Agents de l'agglomération et des communes	Communes	agent (n jours)		3	2
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		Agents du service déchets	Chacune des 5 communes	agent (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Equiper le service Déchets d'un composteur, et mettre en place le compostage sur le site du centre technique					
	2019	Equiper plusieurs services de l'agglomération de composteurs et sensibiliser les agents concernés					
	2020	Equiper quelques communes de l'agglomération de composteurs, et sensibiliser les agents concernés					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense			Montant annuel		
Toutes		composteurs et bio-seaux			500 €/3		
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
	Nombre de sites équipés			Nombre de référents « compostage » identifiés et formés			
2018	1		2018	2			
2019	3		2019	6			
2020	5		2020	10			

Nouveau programme d'économie circulaire

Réduire les déchets verts des communes de l'Agglomération

28

Référent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		La part de déchets verts apportés en déchèterie par des communes de l'Agglomération n'est pas identifiée. Quelques communes de l'Agglo broient leurs déchets verts.					
Enjeux de l'action		Réduire les apports de déchets verts en déchèterie. Les communes sont de très importants apporteurs de déchets verts en déchèterie. Le broyat peut être utilisé comme paillage ou comme substrat de compostage. La pratique du mulching gagne du temps.			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	10	5	5
				Ambassadeur (n jours)		10	10
				Dépenses	26800	1800	
Public-cible		Les services en charge de l'entretien des espaces verts	Communes (par commune)	responsable (n jours)	1	1	
				Agents d'entretien des EV (n jours)		2-3	2-3
Public-cible pilote			Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	Rencontre des responsables de l'entretien des espaces verts de chaque commune de l'Agglo (le cas échéant, en présence de l' élu référent), pour : - identifier les pratiques - identifier les freins potentiels pour passer au broyage - connaître les besoins pour passer au broyage Rédaction d'un document de synthèse, et d'un projet de plan d'action, incluant notamment la possibilité de mise à disposition d'un broyeur. Organisation d'une réunion avec l'ensemble des responsables rencontrés. Mise en débat du plan d'action. Organisation de deux formations pour les agents des services espaces verts					
	2019	Mise en œuvre du plan d'action. Echange tél avec chaque responsable pour suivi des pratiques Bilan des apports de déchets verts en déchèterie par les services communaux Organisation de deux formations pour les agents des services espaces verts					
	2020	Mise en œuvre du plan d'action Echange tél avec chaque responsable pour suivi des pratiques Bilan des apports de déchets verts en déchèterie par les services communaux					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
2018		Soutien à l'Achat d'un broyeur (amortissement 7 ans)					25 000 €
2018		2 journées de formation au broyage, au compostage et au mulching					1800 €
2019		2 journées de formation au broyage, au compostage et au mulching					1800 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)				
	Proportion de responsables communaux rencontrés	Proportion d'agents communaux d'entretien des espaces verts, cibles potentielles, ayant suivi une formation		Nombre de communes n'apportant plus de déchets verts en déchèterie
2018	100%	-	2018	-
2019	-	40 %	2019	8
2020	-	80 %	2020	16

Nouveau programme d'économie circulaire

Tenir à jour un registre des filières

29

Réfèrent interne : Adiouma Sow

Situation au 31 déc. 2017		La collectivité a contractualisé avec 8 éco-organismes (filières REP) : Citéo, Dastri, Eco-mobilier, Ecosystèmes, Corepile, EcoDDS, EcoTLC, Recylum.					
Enjeux de l'action		Disposer de l'information nécessaire au développement de nouvelles filières de valorisation des déchets			2018	2019	2020
			Collectivité	Adiouma Sow (n jours)	1	1	1
				XX (n jours)			
				Dépenses			
Public-cible		-	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		-	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	La collectivité constituera et tiendra à jour un document indiquant : - Les filières (REP) existant au niveau national - Parmi ces filières, celles auxquelles adhèrent la collectivité					
	2019	Mise à jour du document, en fonction des nouvelles informations disponibles, et des filières développées sur le territoire					
	2020	Mise à jour du document, en fonction des nouvelles informations disponibles, et des filières développées sur le territoire					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
-		-					-
-		-					-
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
	Document « filière » mis à jour			-			
2018	Fait		2018				
2019	Fait		2019				
2020	Fait		2020				

Nouveau programme d'économie circulaire

Construire et appliquer un plan de communication

30

Réfèrent interne : Anne-Claire Not

Situation au 31 déc. 2017		Pour mener sa politique Déchets, la collectivité ne dispose pas de plan de communication					
Enjeux de l'action		Sensibiliser habitants et acteurs du territoire à l'économie circulaire. Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets Sensibiliser les habitants au tri des déchets Sensibiliser les entreprises à l'intérêt des actions d'économie circulaire			2018	2019	2020
			Collectivité	AC Not (n jours)	10	10	5
				chargée de com (n jours)	10	10	10
				Adiouma Sow	5	5	5
				Dépenses	10000		
Public-cible		Habitants Chefs d'entreprise et salariés des entreprises	Partenaire 1	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Public-cible pilote		-	Partenaire 2	XX (n jours)			
				€ versés par la collectivité			
Modalités de l'action	2018	En lien avec le service communication de l'Agglomération, élaboration d'un plan de communication, articulé avec les différentes actions prévues, comprenant deux volets (particuliers, entreprises), avec les éléments suivants : - Messages à faire passer - Définition d'une identité graphique et d'un nom pour la démarche d'économie circulaire - Outils de communication de la collectivité (flyers, affiches (dont abribus), gobelets, livrets pédagogiques, plaquettes, pages du site Internet...) - Stratégie presse - Stratégie réseaux sociaux - Liste des évènements sur lesquels être présents (Cf. fiche action 12) ou organisés par la collectivité et moyens humains mobilisés - Calendrier (en lien avec le calendrier des actions) Au premier semestre, sera organisé l'évènement de lancement du programme d'action EC					
		Déploiement du plan de communication					
	2019	Déploiement du plan de communication					
	2020	Déploiement du plan de communication					
Détails des dépenses envisagées							
Année		Type de dépense					Montant
2018		Impression de flyers, affiches et autres outils					10 000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)							
		Plan de com rédigé			Pourcentage des actions inscrites au plan de communication réalisées		
2018		fait		2018	100%		
2019				2019	100%		
2020				2020	100%		

Annexe 2 : Evaluation des quantités évitées et valorisées par les principales actions du programme

numéro fiche action	action	public cible		QT évitées par habitant, foyer, établissement		QT totales évitées ou détournées (en tonnes/an)				
		n	catégorie	QT évitée	unité (par an)	OMR	DIB	OMR + DIB (enfouis)	Déchets valorisés	total DMA évités
3	Stratégie réemploi		-	50	tonnes		-50	-50		-50
4	Compostage individuel (5000 composteurs)	11000	habitants	80	kg/hab.	-880		-880		-880
5	Compostage collectif	1000	foyers	60	kg/foyer	-60		-60		-60
6	Broyage			500	tonnes				-500	-500
7	Collecte séparée des biodéchets	20000	habitants	30	kg/habitant	-600		-600	600	0
	Biodéchets des gros producteurs					-500		-500	500	0
8	Réduire les imprimés non-sollicités	5000	foyers	40	kg/foyer	40		40	-160	-120
9	Carafe l'Albigeoise	10000	foyers	0,2	kg/foyer	-0,8		-0,8	-1,2	-2
(10 - 11 -12)	Sensibilisation	40000	foyers	10	kg/foyer	-400		-400	320	-80
14	Accompagner 15 restaurations collectives	15	établissements	15	tonnes/établissement	-150		-150	100	-50
15	Réduire les invendus alimentaires de la distribution	5	établissements	1300	kg/établissement	-6,5		-6,5		-6,5
23	Etudier puis instaurer la redevance spéciale (impact sur biodéchets et tri des déchets)					-1100		-1100	200	-1100
18	Accompagner 120 entreprises vers le tri et la prévention	120	établissements	2	tonnes/établissement	-240		-240	120	-120
28	Réduire les déchets verts municipaux			250	tonnes				-250	-250
totaux (en tonnes/an)						-3897		-3947	929	-3219
totaux (en % par rapport à 2010)						-17,37%		-15,78%	+5,56%	-7,71%